CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 29 juin 2018

L'Assemblée départementale s'est réunie à dix heures cinq, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

ALLOCUTION DE Mme LA PRÉSIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Madame la Préfète de la Creuse, madame la Sous-préfète ou son représentant, monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, monsieur le Sous-préfet, mesdames, messieurs les Directeurs et représentants des services de l'Etat et de la sécurité publique, monsieur le Directeur du Service départemental d'Incendie et de Secours, Colonel DELCROIX, madame la Directrice de Cabinet, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs les Directeurs des services du Conseil départemental, mesdames, messieurs en vos grades et qualités, mesdames, messieurs,

Madame la Préfète, vous découvrez pour la première fois notre salle des plénières. Permettez-moi, au nom de l'ensemble des Conseillers départementaux, de vous souhaiter la bienvenue à l'Hôtel du Département et de vous dire tout le plaisir qui est le nôtre de vous accueillir, accompagnée de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat.

Je tiens à vous présenter les excuses de ceux d'entre nous qui, retenus par d'autres obligations, ne pouvaient être présents, tout comme celles du Député, M. Jean-Baptiste MOREAU, absent de la Creuse en ce jour.

Dès huit heures trente ce matin, nous étions réunis en séance extraordinaire, pour délibérer – et vous le savez – sur le projet de contractualisation avec l'Etat, contrat dont j'avais déjà longuement débattu, avant votre prise de fonction, avec votre prédécesseur le Préfet CHOPIN. Je rappelais ce matin que ce sont les modifications apportées à ce contrat qui nous ont grandement occupés depuis votre arrivée.

Je sais que vos échanges avec le Préfet de Région et la DGCL ont été nombreux, tout du moins nécessaires à chaque proposition nouvelle que je vous soumettais. Je tiens d'emblée à dire

combien j'ai apprécié, chacune de nous dans notre rôle, nos échanges simples et aisés, que, du reste, nous avions entamés dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse.

Vous l'aurez compris, même lorsque nous serons en désaccord, c'est avant tout le respect de votre fonction, le respect pour notre République et l'intérêt pour notre cher département qui toujours, ici, nous guident. Je voudrais d'ailleurs saluer l'enthousiasme avec lequel vous semblez avoir entamé votre parcours initiatique de découverte en Creuse. Des plateaux de LA COURTINE à la Vallée des Peintres, sillonnant la ville Cité de la Tapisserie, notre rivière n'a pas seulement donné son nom à notre département. Elle a façonné avec rudesse et force la terre qui nous nourrit, le granit qui nous protège, ainsi que les hommes et les femmes que nous sommes. Vous allez vite en prendre la mesure, probablement dès ce matin lors de vos échanges avec mes collègues.

Avant de vous communiquer le résultat du vote des Conseillers départementaux de la Creuse, à savoir si je suis autorisée à signer le contrat que nous propose le Gouvernement, contrat qui engagerait notre collectivité à limiter l'augmentation de nos dépenses pour les trois années à venir, je me permets de vous saisir en quelques phrases du contexte dans lequel notre collectivité se trouve, un contexte financier des plus contraints.

En 2015, notre collectivité était dans l'incapacité de faire face à toutes ses dépenses obligatoires. Nous n'avons pas pu régler à la Caisse d'allocations familiales un mois de RSA, s'agissant d'un déficit de trésorerie de plus de 1,3 M€.

Nous avons dû très vite réagir et en 2016, après des choix difficiles mais assumés, alors que la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui nous était imposée nous privait irrémédiablement de 1,9 M€ chaque année, nous avons dû augmenter nos recettes par un effort important demandé aux Creusois, avec une augmentation de fiscalité de 18 %. Dans le même temps, nous avons diminué nos dépenses, comme il est souligné dans les analyses faites par la DDFiP, ce qui nous a d'ailleurs permis d'obtenir ce 0,15 point supplémentaire dans le cadre de la contractualisation.

Tout cela s'est traduit en partie, comme l'écrit d'ailleurs récemment le Sénateur LOZACH dans sa lettre aux maires, par la suppression obligée d'un certain nombre d'aides aux communes ou au tissu associatif. Il a toutefois omis de rappeler que le précédent gouvernement a privé notre collectivité de 6,5 M€ de DGF quand, dans le même temps, il laissait à notre charge encore plus de dépenses de solidarité : augmentation du montant du RSA, mise en place de la loi ASV, accueil des mineurs non accompagnés, etc. Qui plus est, c'est un reste à charge pour les trois allocations individuelles de solidarité qui ne cesse de croître.

Pour autant, les choix et les efforts que nous avons faits nous ont permis de retrouver une capacité à autofinancer une partie de nos investissements et de faire face aux défis prioritaires qui détermineront l'avenir de notre département, tel le déploiement du très haut débit. Nous allons même proposer aux communautés de communes qui, par défaut de financement, ne pourraient accéder à ce grand plan de déploiement de la fibre, des avances remboursables.

Tout cela pour vous dire qu'il n'était pas nécessaire pour notre collectivité de signer quelque contrat que ce soit à la demande du Gouvernement, pour limiter nos dépenses de fonctionnement.

Dans notre département, la fiscalité étant si peu dynamique – voyez, par exemple, le peu d'évolution des DMTO – que sans pouvoir compter sur l'augmentation de nos recettes, nos dépenses sont de fait extrêmement limitées dans leur évolution.

Sachez cependant que notre situation reste et demeure extrêmement fragile. En 2017, nous n'avons dégagé un excédent de fonctionnement que de 40 000 € sur plus de 175 M€ de budget de fonctionnement. Quoi qu'il en soit, nous sommes engagés irrémédiablement à limiter encore et toujours nos dépenses. Telle est notre réalité ! Telle est la réalité du Conseil départemental de la Creuse !

Je me permettrai de dire gare à l'Etat si nous constations qu'il nous demande d'en faire encore plus, et nous nourrissons de grandes craintes tandis que l'emploi en Creuse ne s'améliore guère et, de fait, peu d'opportunités s'opèrent pour nos allocataires des minima sociaux.

La désaffection ou la carence des services publics nous conduit d'ailleurs à accueillir encore plus d'usagers creusois au sein de nos unités territoriales d'action sociale, ce qui, à terme, pourrait nécessiter de nouveaux recrutements. Quant à l'accueil de plus en plus important de mineurs non accompagnés, nous ne tiendrons pas longtemps le choc, sauf à galvauder la qualité d'accueil.

J'ai toutefois noté, dans le dominical courrier du Premier ministre, qu'il était question d'associer les Conseils départementaux dans des démarches innovantes, dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté. Nous serons de ceux-ci, madame la Préfète, si notre engagement est reconnu et accompagné peut-être en termes de réglementations nouvelles, de droit à l'expérimentation et d'enveloppes financières à la clé. Serait-ce un bonus dont il fut question pour des départements expérimentateurs, innovants, qui souhaitent, eux aussi, être dans des démarches d'évaluation et des mesures d'efficience des politiques publiques ? Je l'espère sincèrement !

Voici donc ce qui n'est plus un secret : le résultat de nos votes au sujet de la contractualisation avec le Gouvernement. Par 16 voix pour la signature du contrat et 14 voix contre – aucune abstention n'ayant été enregistrée –, je suis donc, sans que je n'en sois particulièrement réjouie, autorisée, par délibération du Conseil départemental de la Creuse ce matin, 29 juin 2018, à signer le contrat proposé. Sachez que je le signerai donc, mais qu'il s'agit, pour moi et ma majorité, uniquement de veiller à limiter les risques qu'une reprise à 100 % de nos dépenses au-delà du taux d'évolution annuel maximum de 1,2 % ferait prendre à notre collectivité si nous ne signions pas, et non pas d'adhérer à un procédé qui ne nous convient pas, déniant le droit des collectivités françaises à leur libre administration, dans un cadre d'autonomie fiscale garanti par notre Constitution.

RAPPORT D'ACTIVITE
DES SERVICES DE L'ETAT EN CREUSE
– ANNEE 2017 –

Mme LA PRESIDENTE. – Madame la Préfète, je vous donne volontiers la parole pour nous présenter le rapport d'activité 2017 des services de l'Etat en Creuse. J'organiserai, ensuite, les débats, si vous en êtes d'accord. Nous avons tâché, avec les deux Présidents de groupe, de rassembler les questions qui vous seront posées en cinq thématiques afin que les Conseillers départementaux, ce à quoi je tiens vivement, puissent tous s'exprimer, et vous-même, madame la Préfète, leur apporter vos réponses.

A vous, madame, et merci de votre attention !

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Madame la Présidente du Conseil départemental, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, je souhaite, tout d'abord, vous remercier très chaleureusement de l'accueil que vous me réservez ce matin et remercier également les membres du corps préfectoral et leurs représentants, ainsi que les Directeurs des services de l'Etat d'être présents à mes côtés pour la présentation de ce rapport d'activité 2017.

Je souhaite qu'au-delà de l'obligation qui résulte de la loi de 1982, notre rencontre de ce matin puisse constituer un moment fort de dialogue entre l'Etat et le Conseil départemental de la Creuse. Dès lors, et au-delà des grandes lignes de l'action de l'Etat au cours de l'année 2017, j'élargirai mon propos aux perspectives qui s'ouvrent devant nous, c'est-à-dire sur le second semestre 2018, tout en ne faisant pas nécessairement du 31 décembre 2017 une date butoir.

A titre personnel, j'accorde une importance vraiment particulière à ce moment privilégié d'échange, et ce d'autant plus que je viens d'arriver dans votre beau département et que ce type d'échange n'existe pas partout. C'est donc un moment que je savoure particulièrement.

En effet, madame la Présidente, en dehors des échanges que nous avons déjà eus sur des sujets particuliers, cette séance constitue, comme chaque année, une occasion vraiment unique de rencontres plénières, si vous me permettez cette expression, entre votre Assemblée, vos principaux collaborateurs et l'ensemble des chefs de services de l'Etat ici présents.

Avant tout, je tiens spécialement à saluer devant vous tout le travail de mon prédécesseur, Philippe CHOPIN, qui a su, pendant trois ans, rester constamment à l'écoute de vos préoccupations, tout en vous accompagnant résolument dans vos projets. C'est en me plaçant sous le signe de la continuité de mon prédécesseur que je viens aussi vous rappeler les axes forts de l'intervention de l'Etat dans le Département et vous délivrer un message à la fois de soutien et de proximité, mais aussi de vérité et de transparence.

Préalablement à cette séance, vous avez eu communication d'un document présenté pour la première fois cette année – vous l'avez peut-être constaté – sous une forme beaucoup plus synthétique et ramassée, qui s'attache néanmoins à retracer par grande thématique l'activité quotidienne de l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat dans le Département.

Il résulte de ce que j'ai pu percevoir depuis mon arrivée que la Creuse est assurément un département singulier. En effet, s'il est doté à la fois de richesses reconnues dans de nombreux domaines, notamment historique, économique, touristique et culturel, il présente aussi de réelles fragilités constituant autant d'obstacles à surmonter pour son développement. Ce constat appelle nécessairement la réaction collective et le travail de co-construction qui nous mobilisent, les collectivités territoriales mais aussi l'Etat et, plus généralement, l'ensemble des acteurs de la société civile.

L'Etat et la collectivité départementale ont traditionnellement de nombreux sujets en commun. A s'en tenir à des exemples d'actualité, nous travaillons ainsi de concert à l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, qu'il nous appartiendra d'approuver avant la fin de l'année, mais aussi à la révision générale du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

D'autres sujets sont plus nouveaux, tels que la contractualisation financière entre l'Etat et le Conseil départemental, dont nous venons de parler. Comme vous le savez, c'est un dispositif de contractualisation financière qui se substitue à la baisse globale et systématique des dotations de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales. A l'issue du travail préparatoire désormais achevé, je me félicite du fait que les conditions soient désormais réunies pour que ce contrat soit signé tout à l'heure, à l'issue de nos échanges.

A mi-parcours de cette année 2018, c'est d'évidence l'élaboration du Plan particulier pour le département de la Creuse qui a vocation à constituer l'axe majeur de nos échanges au cours des prochains mois. Je sais toute la place que les membres de l'Assemblée départementale et les services du Département ont pris et prennent à la réflexion engagée dès la fin de l'année dernière, dans le prolongement du souhait exprimé par le Président de la République.

J'ai également été frappée par l'importance du travail réalisé dans le cadre des différents ateliers thématiques au cours du printemps. Je souhaite aussi souligner ici la richesse et la pertinence de vos interventions, à l'occasion des premiers états généraux de ce plan, voilà tout juste une semaine.

Placé sous le signe de l'innovation, ce travail collectif est, par sa nature même, enthousiasmant. Il nous appartiendra donc de le faire vivre dans le temps, de telle sorte qu'il aboutisse à des réalisations concrètes et à des résultats tangibles au cours des prochains mois, tout en s'inscrivant résolument dans la durée. J'aurai l'occasion d'y revenir en évoquant les grandes lignes de l'action de l'Etat en 2017 et en brossant les perspectives d'avenir.

La tradition veut que, m'exprimant devant cette Assemblée, je rappelle d'abord que la sécurité de nos concitoyens est une préoccupation commune. De fait, la sécurité et la protection des populations constituent une priorité qui a mobilisé, une nouvelle fois en 2017, l'ensemble des acteurs concernés : police, gendarmerie, pompiers, directions des services du Cabinet et des services des sécurités.

Alors que l'état d'urgence a pris fin le 1er novembre dernier, la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure dote l'Etat de nouveaux moyens juridiques de droit commun afin

de mieux prévenir la menace terroriste, notamment en ce qui concerne la sécurisation des lieux sensibles et des événements.

Il serait sans doute bien imprudent de considérer que la Creuse, l'un des départements les plus sûrs de France, soit à l'abri de cette menace. C'est bien dans une optique de prévention, mais aussi de sensibilisation de tous les responsables que des actions concrètes sont mises en œuvre. Je note, par exemple, que le Fonds interministériel de prévention de la délinquance a été mobilisé à un niveau sans précédent pour contribuer à la sécurisation des établissements scolaires.

Au regard des rassemblements festifs, ce sont 26 réunions qui ont été tenues afin de mettre en place, en concertation étroite avec les élus et les organisateurs, les mesures propres à sécuriser le public, en tenant compte des circonstances locales. Cette concertation a été particulièrement importante pour le Festival El Clandestino qui a réuni entre 13 000 et 16 000 festivaliers sur le site de l'aérodrome de Saint-Laurent, les 15 et 16 juillet 2017, sans qu'il n'y ait eu lieu de déplorer aucun incident majeur.

Dans le domaine de la délinquance plus traditionnelle, celle directement perçue par la population, la vigilance doit porter sur les atteintes aux biens qui ont augmenté de 5 % en zone police et de 20 % en zone gendarmerie, avec une progression des cambriolages en zone gendarmerie et un point sensible concernant les escroqueries et les infractions économiques et financières. Nous sommes là sur une tendance nationale, qui ne concerne pas que la Creuse.

Nous notons également une hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique, avec une augmentation de 14 % des infractions à la législation sur les stupéfiants en zone police.

Un plan de lutte contre les cambriolages en zone gendarmerie a été mis en place en 2018 autour de l'opération « Tranquillité Vacances », de campagnes de sensibilisation et de l'intensification des patrouilles. Des mesures visant à sensibiliser et responsabiliser la population, à développer les partenariats de sécurité, ce dont je vous remercie, et la vidéoprotection ou encore à intensifier les contrôles de flux ont également été prises.

En ce qui concerne la sécurité routière, force est de constater que le bilan de l'année 2017 fait apparaître une détérioration des statistiques de l'accidentologie qui ne cesse de se poursuivre depuis trois ou quatre ans : il est à déplorer 9 morts contre 5 en 2016 et 72 accidents corporels contre 56 en 2016 ; 25 % de ces accidents sont dus à une vitesse excessive ou inadaptée.

Cette constatation me conduit donc à évoquer devant vous un autre élément d'actualité, dont je n'ignore pas, madame la Présidente, la sensibilité particulière dans ce département : l'entrée en vigueur au 1er juillet prochain de l'abaissement de la vitesse à 80 km/heure sur le réseau bidirectionnel sans séparateur central, à l'exception des portions à deux fois deux voies et à trois voies conçues pour les dépassements sécurisés, s'agissant de 11 sections de routes de ce type en Creuse.

L'enjeu qui s'attache à cette réforme est bien de sauver des vies humaines. Toutes les études montrent qu'en France, comme en Europe, seules les mesures dites de rupture sont véritablement efficaces. Ce sont celles qui modifient en profondeur le comportement des conducteurs.

Dans le domaine de la sécurité civile, face à la complexification des risques et à l'évolution de la menace, le COTRRIM, le Contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces, finalisé fin 2017 avec les services concernés, constitue un nouvel outil de planification. Il vise à proposer, à partir d'une analyse partagée des risques, une vision globale des capacités de réponse du Département. Je remercie le Colonel DELCROIX d'avoir contribué à l'élaboration de ce document.

L'anticipation et la préparation des crises sont indispensables pour répondre aux situations d'urgence. Huit exercices, notamment radio, santé animale et sauvetage aéroterrestre, ont été réalisés en 2017, dont un exercice intrusion et prise d'otages au sein du dépôt de carburant de l'entreprise Picoty à GUERET.

Enfin, en ce qui concerne la sécurité des établissements recevant du public, les 74 réunions des commissions compétentes auront permis de lever 18 avis défavorables sur l'arrondissement de GUERET et 13 sur l'arrondissement d'AUBUSSON.

S'agissant de la réglementation des étrangers, nous avons pu constater, dans ce département comme à l'échelle nationale, une augmentation de la pression migratoire, mais les statistiques des premiers mois 2018 semblent révéler une certaine stabilisation.

Dans les faits, le nombre de demandes de renouvellement de titres de séjour et de premiers titres de séjour instruites est passé de 398 en 2016 à 509 en 2017, soit une augmentation de 28 %. L'évolution est encore plus marquée pour les premiers titres de séjour puisqu'ils sont en augmentation de 72 % entre 2016 et 2017, du fait notamment de décisions portant accord de statut de réfugié ou de protection subsidiaire.

Par ailleurs, il nous faut veiller à conforter nos efforts, et vous l'avez dit à l'instant, madame la Présidente, pour assurer l'insertion des populations, en général, mais également de ces nouvelles populations à travers la formation et l'emploi. Je saisis l'occasion pour remercier spécialement les maires des communes qui répondent positivement aux sollicitations du Directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des populations sur ces questions d'hébergement des personnes réfugiées.

Cette politique d'accueil n'est pas incompatible avec la nécessaire application de la loi pour les demandeurs d'asile déboutés. En termes de mesures d'éloignement, nous avons effectivement exécuté un nombre limité à quelques unités : 4 en 2016, 3 en 2017 et 5 jusqu'à ce jour en 2018, y compris celles s'inscrivant dans le cadre des réadmissions encadrées par l'accord de Schengen.

Dans un tout autre domaine, je souhaite, sachant que des questions portent sur le sujet, vous dire quelques mots sur le dossier GM&S Industry qui a largement occupé l'actualité, parfois même nationale, tout au long de l'année 2017. Je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler l'histoire et le contexte dans lequel ont évolué cette entreprise et le site de LA SOUTERRAINE depuis plusieurs années.

Si aujourd'hui, le site est repris, je voulais vous indiquer que l'Etat restait vigilant et que nous maintenions nos efforts autour de deux axes.

Tout d'abord, c'est la question de la situation individuelle des salariés licenciés qui font l'objet d'un suivi permanent par la cellule de reclassement mais également par les services de l'Etat, pour trouver avec eux des solutions en termes de reclassement et d'emploi. C'est vrai également avec les élus. Dès mon arrivée, j'ai tenu à réunir la cellule de reclassement pour dresser un état des lieux précis. A cette occasion, j'ai demandé, en particulier, qu'une proposition de complément d'activité soit faite aux salariés proches de leur fin de carrière afin qu'ils puissent acquérir le nombre de trimestres nécessaires à leur départ à la retraite dans les meilleures conditions possibles. J'ai souhaité également qu'un programme d'accompagnement spécifique soit proposé aux quelques salariés qui sont les plus éloignés de l'emploi dans des structures d'insertion.

Par ailleurs, vous le savez, l'Etat anime un comité chargé de suivre la reprise économique de l'entreprise LSI, La Souterraine Industrie. C'est la mission du Délégué interministériel aux restructurations d'entreprises placé auprès du Ministre de l'Economie, M. Jean-Pierre Floris. Son déplacement récent dans le département de la Creuse et ses interventions au plus haut niveau montrent l'engagement de l'Etat pour la pérennisation de l'entreprise. Mais à ce jour, et même si l'on peut déplorer des retards, les derniers engagements pris par les constructeurs automobiles laissent espérer que la montée en charge du site de LA SOUTERRAINE va se poursuivre. L'Etat, que je représente au niveau local, restera très attentif au respect des engagements pris en lien étroit avec les services du Ministre de l'Economie et des Finances.

Chacun sait aussi que cette onde de choc qui a été provoquée par les licenciements a été en quelque sorte un catalyseur du Plan particulier pour la Creuse. C'est, en effet, seulement quelques semaines après la reprise du site, le 17 octobre 2017, que le Président de la République a invité les élus creusois reçus à l'Elysée, en présence de mon prédécesseur, à faire des propositions pour revitaliser le Département, en faisant preuve d'imagination et d'inventivité.

Les premières propositions ont pu être formulées dès la fin 2017. Certaines n'étaient alors qu'à l'état d'esquisse, s'agissant parfois de simples idées. Nombre d'entre elles ont depuis mûri dans le cadre du travail particulièrement animé par un Sous-préfet directement nommé à mes côtés, Philippe RAMON ici présent. Il m'accompagne depuis maintenant plusieurs mois dans la mise en forme de vos réflexions, de telle sorte que je puisse les transmettre et les présenter dès la mi-juillet sous la forme de propositions au Premier ministre.

Faut-il que je vous le rappelle, plus de 120 projets ont émergé de ces réflexions. Nous sommes actuellement dans un travail de synthétisation de l'ensemble de ces projets. Plus en profondeur, il faut maintenant passer en quelque sorte des idées aux actions, en affinant les conditions de leur réalisation concrète, tant sur le plan technique et administratif que du point de vue financier.

Si cet approfondissement mettra sans doute en évidence des sources de blocage, il constitue aussi un élément essentiel et probablement incontournable de la dynamique que nous devons impulser et qui conduira à la mise en œuvre progressive de ces projets précisément identifiés dans des domaines variés.

Vous l'avez constaté en différentes occasions, notamment lors de la restitution du travail en ateliers, l'Etat met tout en œuvre pour créer les conditions nécessaires à cet accompagnement pour le département de la Creuse. Il n'y réussira pas seul, mais il prendra toute sa place en veillant à ne pas se substituer aux élus qui sont et doivent rester les premiers porteurs de cette dynamique à partir de leurs connaissances éprouvées de la Creuse et de leurs contacts privilégiés avec ses forces vives.

Au nombre des points positifs qui sont déjà acquis, je vous rappelle le périmètre des zones de revitalisation rurale, des ZRR, étendu à l'ensemble du territoire départemental. De même, la révision des aides à finalité régionale est en cours d'expertise pour coller au plus près des besoins exprimés par les entreprises, qu'elles soient historiquement installées dans la Creuse ou qu'elles y soient implantées plus récemment. Nous y veillerons avec M. RAMON pour que les arbitrages, d'ici au mois de septembre, nous soient donnés favorablement pour les zones dont nous avons besoin.

L'Agence du numérique, vous le savez également, s'est engagée, au travers du Ministre Mounir Mahjoubi, à apporter 10 M€ de crédits supplémentaires. Là aussi, nous devrons bien les formaliser par Matignon pour que ces 10 M€ soient crantés dans le cadre de la prochaine loi de finances. Dans le même esprit, je me plais à souligner le fait que la commune de GUERET a été retenue, avec son agglomération, par le Ministre de la Cohésion des territoires dans le programme national « Action Cœur de Ville ». Dès cette année, ce sont 261 000 € de crédits de l'Etat qui viennent accompagner des projets déjà identifiés dans ce cadre.

La participation de l'Etat se traduit également par des moyens financiers. Si ce Plan particulier pour la Creuse n'a pas vocation à répondre à une logique de guichet, il n'en demeure pas moins que l'attention particulière du Gouvernement portée à ce département s'est déjà traduite très concrètement par une hausse significative de la DETR.

Je crois aussi devoir insister sur le fait qu'en tenant compte des crédits que l'Etat a pu dégager à l'échelon régional sur la DSIL comme sur le FNAC, c'est en tout une quinzaine de millions d'euros qui a contribué à la réalisation d'investissements portés par des communes et des intercommunalités l'an dernier. Je ne reviens pas sur la diversité de cette mesure, qui vous est d'ailleurs bien connue puisque l'on peut raisonnablement estimer le coefficient multiplicateur entre 2 et 3 et sachant que l'on peut évaluer l'effet levier de ces subventions à une quarantaine de millions d'euros pour les entreprises.

Je ne saurais omettre de souligner que dans le domaine économique – et je vous rejoins, madame la Présidente, dans votre présentation –, le soutien de l'Etat se matérialise aussi par un accompagnement essentiel des acteurs, notamment ceux du monde agricole. C'est ainsi qu'en 2017, 50 nouveaux exploitants ont pu s'installer, en bénéficiant de la dotation jeunes agriculteurs, la DJA. C'est un nombre qui est en légère régression par rapport aux années précédentes, mais l'explication est conjoncturelle puisqu'elle semble liée à la mise en place d'un nouveau dispositif qui n'a été opérationnel en 2017 qu'à la fin du premier semestre.

Outre 314 000 € de crédits de l'Etat, ces 50 dossiers ont aussi mobilisé 1,25 M€ de crédits européens dans le cadre du FEADER. J'ajoute que 100 000 € ont été mobilisés au titre des prêts

bonifiés et du Programme d'accompagnement à l'installation-transmission en agriculture, l'AITA.

En ce qui concerne le développement rural qui constitue le deuxième pilier de la politique agricole commune, les mesures doivent être cofinancées par l'Etat ou les collectivités, étant précisé que depuis 2014, ce sont bien les Régions qui sont autorités de gestion du FEADER.

Dans la Creuse, les aides qui ont été reçues au titre de ce deuxième pilier relèvent de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels, l'ICHN. Elles ont mobilisé 31,5 M€ en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles spécifiques en 2016.

D'autres aides ont été accordées sur le FEADER pour accompagner le développement de l'agriculture bio et les mesures agroenvironnementales. Elles mobilisent sans doute moins de crédits, entre 5 M et 10 M€, mais elles n'en sont pas moins incontournables pour la poursuite du développement de l'agriculture creusoise.

Les investissements continuent d'être accompagnés d'un dispositif unique et rénové sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine : le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles, le PCAE, cofinancé par l'Etat, le Conseil régional et l'Europe. A ce titre, 86 dossiers ont été retenus dans la Creuse. L'Etat a accordé 825 000 € et la Région 1,5 M€, ce qui représente plus de 2,3 M€ au titre des seuls crédits nationaux et correspond à 8,25 M€ d'investissements dans les exploitations agricoles.

Enfin, je rappelle que la Creuse avait subi un épisode de sécheresse sévère dans le courant de l'été 2016, avec une zone fourragère de Marche-Berry-Combraille qui, représentant environ 40 % du territoire creusois dans sa part centre-est et nord, a été identifiée comme la plus touchée. Elle a été reconnue au titre des calamités agricoles pour les pertes de fourrage sur prairie par le Comité national de gestion des risques en agriculture, le 22 février 2017. C'est ainsi que 1 300 exploitants creusois ont pu être indemnisés pour un montant total de 6,5 M€.

Je souhaite enfin souligner, toujours pour parler avec vous d'agriculture, le sens du service public dont ont fait preuve les agents de la Direction départementale des Territoires sous l'impulsion de leur directeur. En 2017, ils ont pris toutes les dispositions nécessaires à la résorption des retards qui avaient été pris, notamment pour des raisons techniques, dans la mise en œuvre de la réforme de la PAC. Ce travail de rattrapage concernait spécialement les exercices 2015, 2016 et début 2017. Cette année, nous n'avons pas eu de difficulté puisque les aides de la PAC ont été réglées dans les temps. Je rappelle que, dans le Département, elles représentent environ 125 M€ pour à peu près 5 000 exploitants, ce qui n'est pas négligeable pour l'économie agricole creusoise. L'Etat y est donc aussi particulièrement attentif.

Au-delà du soutien à l'économie agricole, l'Etat s'attache à consacrer des moyens au développement économique, en général, et à la lutte contre le chômage, en particulier. Vous l'avez dit à l'instant, madame la Présidente, le chômage a continué d'augmenter en 2017, mais à la fin de cette même année, nous avons commencé à voir le bout du tunnel. Ce sont en Creuse 8 670 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C, en augmentation de 3,2 % en 2017. La tendance a donc été moins favorable en 2017 qu'en 2016 puisque pour la seule catégorie A, les demandeurs d'emploi ont été en augmentation de 1,4 %.

En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus est en diminution par rapport à 2016. Cette tendance se poursuit en 2018, le taux de chômage s'établissant à 8,4 %.

Il n'en reste pas moins que ces quelques chiffres, à eux seuls, justifient l'impérative mobilisation de tous les partenaires et l'utilisation optimale de l'ensemble des dispositifs de lutte contre le chômage. Deux dispositifs d'Etat sont importants. D'une part, c'est le rôle du CODEFI que je réunis à intervalle régulier, en partenariat étroit avec le DDFiP et les services de l'Etat concernés, les chambres consulaires et les organismes en charge des contributions sociales et la Banque de France. D'autre part, c'est la politique des contrats aidés, qui a été réorientée entre 2017 et 2018. L'annonce de cette réforme avait suscité une forme d'incompréhension de la part des structures qui étaient habituées à recourir à des contrats aidés. C'est donc quelque peu paradoxalement que les 60 contrats aidés qui avaient été rouverts au dernier trimestre 2017 ont été difficiles à pourvoir, en s'appuyant sur les critères d'urgence sanitaire et sociale. Mais en 2018, et vous le savez puisque le sujet a été évoqué dans le cadre du PPC la semaine dernière, la politique des aides à l'emploi est à présent réorientée sur les parcours emploi compétences et sur les aides à l'insertion par l'activité économique.

Je souhaite ardemment qu'un projet d'accueil d'une grande entreprise puisse être envisagé dans ce département. Dans cette perspective, j'ai demandé à Philippe RAMON de conduire toutes les pistes avec une *task force* autour de lui pour contribuer à la réalisation de cet objectif ambitieux.

Enfin, j'ai demandé aux deux Sous-préfets d'arrondissement, Olivier MAUREL et Isabelle ARRIGHI, de réactiver les réunions de service public de l'emploi pour mettre régulièrement autour d'une table l'ensemble des acteurs du développement économique de ce département.

Pour autant, l'attractivité de ce territoire n'a de sens que si elle fait écho à notre capacité à vivre ensemble et c'est la question fondamentale de la cohésion sociale. En 2017, tous les dispositifs de droit commun ont été pleinement mobilisés. L'accueil des migrants s'est poursuivi dans la Creuse, avec 60 places de CAO et 90 places de CADA, dites places d'APSA, dans les communes de GUERET et de LA SOUTERRAINE.

De même, au titre de l'égalité hommes-femmes, nous avons amplifié les actions de lutte contre les violences faites aux femmes et promu une culture de l'égalité dans la vie sociale.

Enfin, dans le cadre de la politique de la ville, le programme de réussite éducative a permis de prendre en compte 30 situations individuelles identifiées comme prioritaires sur GUERET.

Quant à l'action de l'Etat dans le domaine de l'animation culturelle, je vous informe que le DRAC vient de confier une mission de développement des actions portées par les territoires à M. REDON, nouveau référent à ce titre. L'Etat doit définir des politiques publiques prioritaires et les mettre en œuvre sur ce territoire.

Compte tenu de la richesse de son patrimoine en termes de paysage et de bâti immobilier, comme vous l'avez souligné vous-même dans votre propos, madame la Présidente, la Creuse a droit à la mise en œuvre d'une politique culturelle structurée, visionnaire pour l'éducation de sa jeunesse et valorisante pour sa population. L'architecte des Bâtiments de France, ici présent ce matin, est, dans le domaine de la culture, au quotidien à l'écoute de vos préoccupations au-delà de l'exercice de ses compétences réglementaires. Je le sais force de proposition dans le cadre d'un dialogue toujours renouvelé avec vous et les habitants de ce territoire.

Je conclus mon propos en disant quelques mots de la place de l'Etat sur le plan départemental, sous l'angle de l'évolution de son réseau et du développement de nouvelles formes de service au public puisque 2017 a été une année importante à ce titre. Il s'agissait pour l'Etat de mettre en cohérence les limites territoriales des arrondissements que nous avons revues.

L'Etat s'est également inscrit pleinement dans le mouvement de dématérialisation des procédures et des titres. Nous avons, l'Etat et moi-même, bien conscience de l'importance de ces évolutions pour les usagers, dans la mesure où elles remettent en cause leurs habitudes. C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre de ces réformes a pris en compte les attentes et les problématiques, avec des réflexions très fortes sur nos points d'accueil à la fois à la Préfecture et à la Sous-préfecture, mais aussi dans les maisons de services au public. Nous en avons 15 dans le Département, dont 10 sont soutenus par La Poste.

L'ensemble des services de l'Etat s'attache, dans ce mouvement de fond, à s'inscrire sur le vaste chantier de dématérialisation et d'échange de données comptables et financières entre les ordonnateurs et les comptables, ou encore de dématérialisation des publications notariales, avec des dépôts directs des actes dans Téléacte. Nous y reviendrons peut-être dans le cadre de notre débat si le sujet fait l'objet de questions.

Au total, ce sont plus de 3 000 agents de l'Etat qui sont au service de la Creuse, une bonne moitié d'entre eux relevant du seul Ministère de l'Education nationale. Ils travaillent en partenariat avec les 3 400 agents de la fonction publique territoriale et souvent avec ceux qui relèvent de la fonction publique hospitalière. Je rappelle que le seul hôpital de GUERET emploie un millier d'agents, dont 80 % de fonctionnaires. L'Etat est donc bien présent dans ce territoire, comme l'est l'action publique. L'activité de ses services traduit le rôle essentiel de la puissance publique qui œuvre au plus près du terrain et toujours au service de tous les Creusois et de l'intérêt général.

Je vous prie de m'excuser pour la longueur de mon propos, mais je tenais à insister sur le fait que l'Etat est bien présent sur le territoire.

J'en termine en vous précisant que le rapport que mes services ont préparé et qui vous a été remis retrace les actions essentielles. Au-delà de votre Assemblée, son contenu s'adresse aussi à l'ensemble des Creusoises et des Creusois.

Les chefs de services, que je remercie d'être présents à mes côtés, pourront répondre à vos questions éventuelles.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci vivement, madame la Préfète, de la complétude de votre présentation ! Elle nous rassure finalement puisque nous nous doutions bien, lorsque nous avions reçu le document qui relate l'action de l'Etat au cœur des territoires, qu'il manquait un certain nombre d'éléments, mais vous vous êtes employée à nous les rappeler en cet instant.

Je vous propose, mesdames, messieurs les élus, d'organiser vos questions autour de six thématiques. Je les liste avant de vous donner la parole.

La première est celle des concours financiers de l'Etat et des finances des collectivités, de façon large et ouverte.

La deuxième est plus particulièrement cadrée sur les politiques de développement durable et, tout spécifiquement, sur la politique de l'eau menée en partenariat par le Département et surtout les collectivités locales, communes, syndicats et EPCI.

La troisième vise à aborder les questions de sécurité de la population creusoise.

La quatrième thématique, extrêmement large, a trait aux services publics, à l'éducation, à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi.

La cinquième est celle de l'accès à la santé, un sujet fort de préoccupation pour les Creusois et, *de facto*, pour les élus.

Enfin, la sixième et dernière thématique qui n'en est pas des moindres, s'agissant de notre Conseil départemental, concerne la mise en place et l'application des politiques sociales.

Dans le cadre de cette première thématique ayant trait aux concours financiers de l'Etat et aux finances des collectivités, la première question sera posée par M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Madame la Préfète, concernant les dotations de l'Etat allouées à notre département, force est de constater la baisse régulière de notre DGF sous le quinquennat de M. Hollande, s'agissant de 6,5 M€ au total. Si l'augmentation des DMTO en 2016 avait limité globalement la baisse, mais cette péréquation joue sur des produits territoriaux, en 2017, la plupart des autres dotations ont baissé. En fait, au-delà de la baisse de 1,9 M€ au titre de la DGF, c'est également une baisse de 1,1 M€ des autres dotations globalement, ce qui annihile nos efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2018, si la DGF est légèrement en baisse mais stabilisée, les perspectives quant aux autres dotations n'apparaissent pas particulièrement positives. Dans ces conditions, comment pouvons-nous assurer nos responsabilités, notamment dans le domaine social ? Comment soutenir à bon escient les collectivités de notre département ? Les « coupes rases » en 2017 ont eu pour conséquence, malgré une gestion rigoureuse de notre budget de fonctionnement s'établissant à 170 M€, de ne dégager qu'un modeste excédent de fonctionnement de 40 000 €.

Dernière nouvelle cette semaine, tandis que l'accueil des MNA qui est de la seule responsabilité de l'Etat a représenté un coût de 1,3 M€ en 2017 pour le Conseil départemental, la compensation annoncée par la Ministre de la Santé est de 684 000 €, soit 52 % à la charge de la collectivité ! Or c'est une dépense obligatoire de l'Etat. Voici donc encore une nouvelle charge pour notre collectivité, un transfert non compensé en totalité par l'Etat ! Je ne dirai qu'un mot sur les transferts non compensés, madame la Préfète : « Stop ! »

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur GAUDIN !

La parole est à M. DAULNY qui souhaite également vous poser une question, madame la Préfète, dans le cadre de cette première thématique.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Madame la Préfète, je tiens à intervenir sur deux points : les EPCI et le Conservatoire départemental de musique dont je suis Président, s'agissant surtout des problèmes liés à son financement.

Concernant les EPCI, quel bilan et quels constats, madame la Préfète, au bout d'un an et demi ! J'ai pu prendre connaissance d'un courrier émanant de la préfecture et adressé au juge des référés concernant les communautés de communes, notamment la mienne Monts et Vallées Ouest Creuse. J'y lis qu'après un an d'exercice, le bilan de la nouvelle Comcom serait positif, qu'aucun blocage n'est constaté et que la communauté de communes Monts et Vallées est en ordre de marche. Permettez-moi, madame la Préfète, d'être dubitatif à la lecture de ces propos. Cette Comcom est une chambre d'enregistrement, avec des territoires éloignés et des élus qui pratiquent la politique de la chaise vide. Il suffit de lire les articles de presse pour s'en convaincre ! Le maire de BOURGANEUF s'en est d'ailleurs plaint dernièrement dans la presse.

Quel dommage d'avoir œuvré dans la précipitation, voulue par votre prédécesseur ! Quel dommage de ne pas avoir pas pris en compte le choix des élus du territoire, contrairement à la dernière CDCI à l'occasion de laquelle le choix des élus du territoire a primé, ce dont je vous félicite et vous remercie ! Quel dommage que des choix politiques soient venus détruire des communautés de communes qui fonctionnaient relativement bien ! Vous n'y êtes pour rien dans ce constat, madame la Préfète, mais à ce jour, la démotivation des élus est là.

La loi NOTRe est passée, comme passent les gouvernements. La mutualisation a fait exploser les frais de fonctionnement. Dans le cadre des rencontres annuelles, les Présidents d'EPCI, ceux des travaux publics et de la Fédération du bâtiment se désespèrent. Les entreprises qui ressortent de ces rendez-vous sont sans projet à réaliser, faute de financement pour les assurer. Qui plus est, les services publics se recentrent dans les communes les plus importantes, laissant les élus face à la population impuissants dans le constat de ces faits.

Ce tableau noir, madame la Préfète, est un constat, celui de l'échec du regroupement des EPCI, peut-être pas pour tous, mais pour bon nombre d'entre eux. Outre l'absence d'économies

d'échelle attendues, les dysfonctionnements et réticences dus à des bassins de vie non respectés sont, hélas ! nombreux.

J'arrête là mon argumentaire, mais en tout état de cause, travaillons plutôt dans la concertation que dans la précipitation associée à un manque réel de réflexion avant de prendre des décisions qui ont des conséquences négatives pour nos territoires.

Le second point que je tiens à évoquer est celui du Conservatoire départemental de musique, en tant que Président de cette structure.

Le budget et la contribution du Conseil départemental représentent 1,725 M€. Tandis qu'en 2012, la participation de l'Etat était de l'ordre de 160 000 €, nous percevons aujourd'hui 72 000 € ! Je ne parle pas de la nouvelle Région XXL, Bordeaux nous considérant de très loin, qui s'est totalement désengagée, s'agissant de 0 € !

Vous est-il possible, madame la Préfète, à l'image de votre contribution importante à la Scène nationale, soit 540 000 €, de revoir auprès du DRAC le financement pour notre Conservatoire ? Il a un rayonnement départemental, avec un maillage dans les communes les plus éloignées de GUERET, faisant ainsi découvrir la musique à tous. Merci par avance, madame la Préfète !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Bonjour, madame la Préfète ! Je vous ai communiqué une question sur un point très précis du financement des Conseils départementaux : le prélèvement opéré par le Conseil départemental sur les droits de mutation à titre onéreux, c'est-à-dire, en guise de raccourci, sur les ventes passant devant notaire. Jusqu'ici, le taux maximum est de 4,5 %. Nous avons pu lire, dans certains périodiques adressés aux élus, que ce taux pourrait être relevé à 4,7 %. Je voulais savoir si vous aviez, vous, une réponse précise à nous apporter sur ce point-là.

Au-delà des DMTO, se pose évidemment toujours la même question, celle du financement des collectivités, en général, et des Conseils départementaux, en particulier. Madame la Préfète, vous arrivez dans un département où ce Conseil départemental et l'ancien Conseil général ont été placés depuis longtemps, disons dans une position de quémandeur, pour ne pas dire de mendicité, mot que j'ai parfois employé. En fait, nous sommes toujours obligés de quémander un fonds exceptionnel qui, de toute façon, n'est jamais à la hauteur de nos besoins.

Aujourd'hui, nous signons un contrat, en nous posant la question : « Et si nous ne le signions pas, que se passerait-il ? » Finalement, nous le signons par crainte que ce ne soit pire si tel n'était pas le cas. Vous comprendrez, madame la Préfète, que pour asseoir une politique pérenne, nous ne pouvons pas, chaque année, trembler à l'idée de ne pas pouvoir boucler notre budget eu égard à l'insuffisance des dotations de l'Etat et de sa solidarité vis-à-vis d'une collectivité comme la nôtre.

Le message que nous voulons transmettre ce matin, madame la Préfète, est celui de la nécessité d'un pacte de confiance entre l'Etat et le Conseil départemental.

Je conclus en disant, ayant entendu parler du bilan du quinquennat Hollande, que, sans remonter à Nicolas Sarkozy ou Georges Pompidou, ce n'est ni le lieu ni le moment. Si une leçon est à tirer de ce que nous ont dit les Français l'an dernier, c'est bien celle-ci : cette façon de faire de la politique, ils n'en veulent plus.

Mme LA PRESIDENTE. – D'autres questions sur cette thématique ?...

Puisque tel n'est pas le cas, j'invite Mme la Préfète à répondre aux intervenants.

Mme LA PREFETE. – Je vais vous répondre très succinctement et sans note. Bien entendu, des réponses plus circonstanciées vous seront transmises par la suite, mais en cet instant, l'idée est plutôt de nous prêter à un échange dynamique dans le cadre de ces débats que de vous asséner des réponses stéréotypées et préécrites à l'avance.

Sur la première question concernant les dotations, j'ai deux réponses à vous apporter, en réalité. La première qui relève moins de mon niveau que du niveau national vise à essayer de vous apporter des éléments d'éclairage et à expliquer pourquoi nous constatons cette baisse des concours financiers de l'Etat pour un département comme la Creuse, mais pas seulement.

Votre question, monsieur le Vice-président, a pour objet de comprendre, alors que sur le plan national, le niveau global des concours financiers de l'Etat est maintenu, pourquoi cela se traduit par une diminution pour un département comme la Creuse. Cette diminution s'explique tout simplement par les règles de répartition opérées au niveau global au sein de ces concours financiers.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – A quand la réforme ?

Mme LA PREFETE. – Je vous entends !

Une instance que vous connaissez est très importante au niveau national, s'agissant du Comité des Finances locales. Je pense que la structuration ou l'argumentation de l'ADF sur ce sujet sera essentielle pour plaider en faveur des départements ruraux pour lesquels il n'y a pas d'issue finalement et les montants de compensation DFM stagnent. C'est un sujet à aborder parce qu'il n'est pas normal qu'au niveau national, le montant global de la contribution de l'Etat, en tout cas le coût pour l'Etat reste le même et que cela se traduise, dans un département comme la Creuse qui a besoin de cette intervention, par une baisse en raison des règles de répartition élaborées au niveau national.

Je note néanmoins pour 2018 une stabilité de la DGF grâce à votre mobilisation dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse. Je pense, pour aller dans le sens de M. LEGER, que l'idée est, non pas de se retrouver dans une posture de quémandeur, mais bien de construire pour l'avenir et d'avoir des règles permettant de pérenniser des financements pour les départements ruraux. Telle est ma première réponse.

La seconde réside dans le fait d'avoir une vision peut-être plus globale des dépenses financières de l'Etat dans un département comme la Creuse. J'en ai parlé avec le DDFiP, M. GUERMONPREZ, ici présent, qui, en septembre prochain, disposera de la DRFiP d'un bilan global pour 2017. Personnellement, je ne dispose que du bilan global de 2016 par rapport à 2015, s'agissant, en totalité, d'un montant de l'ordre de 500 M€. Il serait intéressant, madame la Présidente, si vous nous le permettez, qu'à cette occasion, nous puissions venir, M. le Directeur départemental des Finances publiques et moi-même, présenter à votre Assemblée ce que peut représenter, au global, toute l'action publique de l'Etat dans ce département de la Creuse, s'agissant des dotations.

Sur le relèvement du taux des DMTO de 4,5 % à 4,7 %, je pense que tout a déjà été dit et ne pouvant pas vous en dire davantage que ce que vous savez déjà, je n'y reviens donc pas.

Au sujet du regroupement des EPCI, monsieur le Vice-président, vous qualifiez cette réforme d'échec. Je ne méconnais pas la difficulté que cela peut représenter pour un Président de communauté de communes et ceux que j'ai rencontrés depuis mon arrivé m'ont tous fait part de ces difficultés auxquelles ils étaient confrontés en termes d'organisation, s'agissant des statuts, des compétences, etc.

Néanmoins, je constate, et c'est le Directeur départemental des Territoires qui m'a éclairée sur le sujet, que, dans ce département, seules 14 % des communes sont couvertes par un document d'urbanisme et qu'il n'existe qu'un seul SCOT sur le Grand Guéret. Il nous manque pour ce territoire une vision stratégique départementale. Ce constat, vous l'avez fait et écrit. Cette vision stratégique doit s'articuler, ensuite, au niveau de chaque EPCI dans le cadre de compétences intégrées sur l'urbanisme, mais aussi le tourisme, la jeunesse, l'énergie, les écoles, etc. Tout cela prend du temps et j'en ai bien conscience, d'autant que les EPCI sont encore « jeunes » dans leur configuration, mais par ailleurs, leur taille est relativement modeste par rapport à bien d'autres. Je conçois parfaitement la complexité de réunir toutes les énergies et l'ingénierie territoriale nécessaires, mais nous nous organisons, l'Etat et le Conseil départemental, pour être à vos côtés et vous accompagner. Cette réponse à votre question n'est sans doute à vos yeux que partielle, mais c'est celle que j'ai envie de vous apporter : vision stratégique et articulation avec les EPCI qui, pour moi, sont de vrais niveaux de compétence et de vrais interlocuteurs.

Vous regrettez la réforme des EPCI, mais je pense que la fusion des Régions a rapproché, au contraire, les départements des EPCI et des communes, en renforçant leur rôle de proximité. Dans ce cadre, ces derniers ont tout leur rôle à jouer, pourvu qu'ils parviennent à se l'investir. Nous sommes à vos côtés pour vous y aider.

Le dernier sujet concerne le budget du Conservatoire départemental de musique. Nous sommes très sensibles, et je parle sous le contrôle de M. le Directeur départemental, à cette

question et attentifs à vous accompagner au mieux. Vous avez mis en regard ce budget avec celui de la Scène nationale. Bien sûr, nous ne pouvons pas comparer les deux, mais il s'agit d'un vrai sujet et nous verrons comment vous soutenir au mieux car c'est essentiel. Voilà juste une semaine avant mon arrivée, je sais qu'une manifestation très importante pour le Département a eu lieu à BOUSSAC à ce sujet. Je ne botterai donc pas en touche et nous veillerons à vous répondre.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous vous remercions, madame la Préfète, de ces réponses.

Nous abordons la deuxième thématique, avec les questions liées à l'environnement.

M. GAILLARD souhaite vous interpeller sur le sujet, madame la Préfète.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Madame la Préfète, nous assistons actuellement à la tenue des Assises nationales de l'Eau organisées par l'Etat, sous la conduite du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Ces assises sont organisées en deux temps : une première session qui s'achèvera la semaine prochaine est consacrée aux petits cycles de l'eau, c'est-à-dire l'eau potable et l'assainissement ; une seconde session qui se déroulera au second semestre 2018 sera consacrée aux grands cycles de l'eau et intègrera donc les milieux aquatiques.

Déjà à ce stade, nous sommes très réservés quant aux conclusions de la première session de ces assises puisqu'il semble que la priorité du Gouvernement soit donnée à la réflexion des réseaux d'eau potable. Bien entendu, c'est important, mais extrêmement réducteur au regard de la diversité des situations observées sur le terrain. L'état des réseaux sera peut-être amélioré dans 10 ans, mais quid de l'eau potable ? Alimentera-t-elle encore alors les tuyaux ?

La seconde session devrait conduire à la définition d'objectifs ambitieux en matière de biodiversité, mais sans moyens supplémentaires pour les mettre en œuvre. Les Agences de l'eau devraient être mises très fortement à contribution, alors qu'elles connaissent déjà d'importantes contraintes budgétaires.

Aujourd'hui, de nombreuses questions se posent.

Concernant celle du renouvellement des canalisations, en effet, les fuites représentent bien en moyenne 15 % à 25 % des quantités d'eau prélevées et ce taux est même beaucoup plus élevé dans certains territoires. Pour disposer d'un litre d'eau au robinet, il faut prélever en moyenne un litre et demi d'eau dans le milieu naturel. Les fuites sont bien un indicateur de la vétusté du réseau.

De façon historique, le financement du renouvellement des canalisations d'eau potable était assuré par l'Etat dans le cadre du Fonds national d'adduction d'eau potable. Par la suite, les Agences de l'eau se sont mobilisées pour se substituer partiellement à l'Etat, en maintenant des aides dans le cadre de la solidarité urbain-rural. Mais il faut savoir que le taux de renouvellement

actuel est en moyenne de 0,6 % par an, ce qui représente à peu près 6 000 kilomètres de canalisations, si bien que le renouvellement complet ne serait effectif que dans 165 ans ! Un rythme viable de renouvellement serait de l'ordre de la moitié, soit 75 ans. Or c'est le double aujourd'hui vu la cadence !

Il faut aussi savoir que le renouvellement d'un mètre de réseau coûte en moyenne 180 €, soit 180 000 € par kilomètre. A ce stade, nous pouvons donc déjà mesurer l'étendue des difficultés qui nous attendent.

Par ailleurs, j'ajoute que sur le bassin Loire-Bretagne, dont la Creuse fait partie, seulement 28 % des masses d'eau sont en bon état écologique. Or l'objectif est de 61 % en 2021 et quasiment 100 % en 2027, pour atteindre les objectifs de la directive-cadre sur l'eau. La France a donc pris un certain nombre d'engagements dans ce domaine qu'elle ne pourra pas tenir.

Pour avoir les moyens de ces objectifs, les Agences de l'eau devront pouvoir s'adapter à de nombreux enjeux considérables, tels que le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. Il y aurait donc nécessité de conserver des taux d'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne très incitatifs pour pouvoir mener des actions de restauration de la qualité des eaux.

Alors, que devons-nous comprendre du projet de loi de finances pour 2018 qui vise à réduire la capacité d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10ème programme pluriannuel d'intervention, s'agissant de 396 M€ d'aide par an, et le 11ème programme, soit 292 M€ d'aide par an ? Ce sont donc environ 100 M€ d'aide en moins par an pour les collectivités qui seront prélevés par l'Etat.

Pour toutes ces raisons, je vous serais reconnaissant, madame la Préfète, de faire remonter au Ministre de la Transition écologique et au Premier ministre les éléments suivants : tous les acteurs de l'eau – EPCI, départements, communes, syndicats – sont attachés à une gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les Agences de l'eau, selon le principe « l'eau paye l'eau » – c'est bien le cas avec le système des redevances – et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau. Ces principes ont d'ailleurs fait leur preuve depuis 50 ans.

Il faut que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention des Agences de l'eau, dont celle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, prévue dans le cadre du 11ème programme soit maintenue au même niveau que dans le 10ème programme, ce qui permettra de répondre aux enjeux du bassin et aux exigences de la DCE. A ce titre, il faudrait que l'Etat renonce à l'augmentation importante des contributions qu'il perçoit et qui prennent effet déjà en 2018. Ce n'est qu'à ces conditions que les collectivités qui gèrent les politiques de l'eau – et le département de la Creuse en fait partie puisqu'il a réaffirmé son engagement fort dans ce domaine avec l'étude d'un Schéma départemental d'alimentation en eau potable, lancée en début d'année 2018 – pourraient être en capacité de répondre à ces enjeux majeurs dans un domaine qui nous est cher.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme la Préfète.

Mme LA PREFETE. – Vivement merci de cette intervention qui souligne l'importance du sujet ! A cette question, ma réponse sera brève.

Tout d'abord, il ne faut pas que la baisse du financement des Agences de l'eau se traduise par une baisse de leurs interventions dans les territoires. J'ai alerté le Préfet coordonnateur de bassin et, par ailleurs, Président de l'Agence de l'eau sur ce point et sur les nombreuses interventions des élus que j'ai reçus.

Je ne sais pas si vous le savez, mais je tiens à dire que cette baisse des dotations de l'Etat aux Agences de l'eau était motivée par l'importance de leurs bilans de trésorerie. S'agissant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, je ne sais pas quel était le montant de sa trésorerie, mais je me souviens, dans un passé encore pas si lointain, que pour les Hauts-de-France, c'était entre 300 M€ et 400 M€ de trésorerie pour un seul bassin. Ces baisses des dotations de l'Etat étaient simplement un signal d'alarme lancé aux Agences de l'eau, pour les obliger à gérer à flux plus tendu. Mais il ne faut pas, et là je vous rejoins sur le sujet, que cela se traduise par une baisse des interventions. J'y serai particulièrement attentive et je ne manquerai pas, si cette baisse est avérée, à alerter M. Hulot sur le sujet puisque telle n'était pas la volonté du Gouvernement.

Par ailleurs, une mission d'inspection a été dépêchée auprès des Agences de l'eau, pour voir comment réformer ces outils, lesquels sont importants, comme vous l'avez dit à l'instant, pour l'avenir des territoires.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame la Préfète.

La troisième thématique est celle de la sécurité des populations, sujet sur lequel M. SAUTY souhaite vous interpeller.

M. SAUTY. – Madame la Préfète, mon intervention concerne la hausse de la délinquance dans le Département, sujet que vous avez évoqué dans vos propos, mais je tiens à y revenir.

Comment expliquer l'augmentation des atteintes aux biens de plus de 20 % en zone gendarmerie et de plus de 5 % en zone police, ainsi que l'augmentation de 14 % des atteintes volontaires à l'intégrité civique en zone police ? Globalement, comment procéder pour améliorer ces chiffres ?

A titre personnel, j'émets au moins une remarque sur les chiffres fournis en zone police et je m'en explique. En tant que Conseiller départemental d'AUZANCES et résidant à LA COURTINE, une famille guérétoise m'a contacté pour me relater les réticences du commissariat de GUERET à enregistrer leur dépôt de plainte. J'espère que ce n'est qu'un cas isolé, mais j'imagine ne pas être le seul élu à avoir été interpellé sur le sentiment d'insécurité grandissant dans cette ville.

Enfin, pour conclure, comment allez-vous procéder, étant donné l'abaissement de la vitesse à 80 km/heure sur le réseau secondaire et l'arrivée des vacances d'été, pour gérer cette charge de travail supplémentaire qui se profile, alors même qu'il manque des effectifs à la caserne Bongeot, essentiellement des officiers ?

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur SAUTY, permettez-moi de préciser le fond de votre pensée, tandis que vous parlez d'une charge de travail supplémentaire. C'est en termes de contrôle de vitesse et non pas dans la perspective de changer cinq panneaux, n'est-ce pas ? *(Sourires.)*

M. SAUTY. – Bien entendu !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme la Préfète.

Mme LA PREFETE. – Cette question n'est pas facile et, en même temps, il est vrai que nous ne sommes pas en conférence de sécurité de début d'année, dans le cadre de laquelle nous commentons les chiffres globaux, sachant que cette tendance concernant ces chiffres est nationale.

En revanche, ce que vous m'indiquez sur le dépôt de plainte m'interpelle. Certes, il y a des sujets sur lesquels nous pouvons nous améliorer, notamment au commissariat et en gendarmerie, mais c'est un fait dû, non pas au commissariat ou à la gendarmerie, mais tout simplement peut-être à la communication que nous devons avoir par rapport à nos habitants.

Des procédés permettent également de simplifier les dépôts de plainte. Je pense notamment aux dépôts de plainte en ligne permettant de faciliter ce travail à la fois pour la police et la gendarmerie et de s'assurer ainsi que la plainte sera au moins prise en compte.

Quant au sentiment d'insécurité, ce que je demande aux forces de police et de gendarmerie, et c'est bien pris en compte dans leurs objectifs de sécurité de cette année, c'est un maximum de visibilité et de proximité par rapport aux citoyens.

Il y a un vrai enjeu, dans ce département comme ailleurs, de cette question de la sécurité au quotidien et il y a une vraie attente des usagers par rapport à cette politique de sécurité. Cela passe par des actions concertées et coordonnées d'organisation et de visibilité sur le terrain, mais aussi par des moyens donnés aux policiers et aux gendarmes pour être aux côtés de la population. Cela passe aussi par les initiatives « voisins vigilants » dans les collectivités locales. C'est un bon outil de lutte contre les cambriolages lorsque les résidences sont fermées. Le fait que nombreuses soient les résidences secondaires dans ce département peut expliquer la progression des chiffres.

Concernant la hausse des violences interpersonnelles, c'est malheureusement une tendance, y compris dans le cadre familial. Nous en sommes bien conscients. Je ne peux pas parler à la place du procureur, mais je sais l'importance aussi de la réponse pénale dans ce

domaine et des réponses que nous pourrons apporter à la hausse de cette violence. J'ai pleine confiance dans le parquet pour être vigilant par rapport à cette question et je pense que vous avez pu noter depuis le début de l'année une action encore plus vigoureuse qu'avant sur le sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – La quatrième thématique, extrêmement large, concerne les services publics.

Mesdames, messieurs les élus, je vous propose de distinguer vos questions portant, d'abord, sur l'éducation, l'école et les collèges ; ensuite, sur la formation, l'apprentissage et l'emploi ; enfin, sur la présence des services publics au sein de notre département.

Dans le cadre des questions sur l'éducation, M. SAUTY souhaite vous en poser une, madame la Préfète.

M. SAUTY. – Concernant la situation du collège de CROCQ, je tiens à saluer, ce que j'ai d'ailleurs fait lors du dernier CDEN, M. l'Inspecteur d'Académie pour son travail et son écoute puisque ce collège comptera 6 divisions à la rentrée prochaine. C'est formidable pour le plus petit collège de la Creuse, lequel enregistre tout de même les meilleurs résultats de l'ancienne Académie du Limousin !

Je forme le vœu que la Région Nouvelle-Aquitaine fasse preuve d'autant de volontarisme quant à la capacité d'accueil des élèves de Giat, dans le département voisin, sur la compétence « transport ».

Je tiens aussi, en tant qu'élu du canton d'Auzances – Crocq –La Courtine, à relayer les inquiétudes, voire le mécontentement des élus, des parents d'élèves et des institutrices quant à la situation de l'école primaire.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Madame la Préfète, dans cette séquence du Plan particulier pour la Creuse, qu'en est-il de la convention ruralité, convention pluriannuelle Education nationale ? Pour les années à venir, il semble en effet que le moratoire que nous appelons de nos vœux pour l'ensemble des services publics du Département soit particulièrement crucial en matière d'éducation.

N'y aurait-il pas un paradoxe à vouloir maintenir des communes vivantes, ce que nous nous efforçons de faire au quotidien, à vouloir accueillir de nouvelles populations, bref à revitaliser et non à « dévitaliser », sans un maillage d'établissements scolaires de proximité ? Le préalable obligatoire du Plan particulier pour la Creuse dans notre département, n'est-ce pas, d'abord, cela ?

Je pourrais aussi évoquer les menaces qui planent actuellement sur la suppression de l'Académie de Limoges, telle que nous la connaissons aujourd'hui ; d'où mon inquiétude. Bon nombre de mouvements, relayés par la presse, ont eu lieu à ce sujet cette semaine.

Ma seconde question a trait à l'apprentissage. Cette voie de formation d'excellence à égalité avec les autres voies de formation va être réformée en profondeur. Des inquiétudes se font jour en Creuse concernant les CFA et les UFA, notamment à modestes effectifs, qu'il s'agisse des structures de l'agriculture, de l'éducation nationale ou des chambres consulaires. N'y a-t-il pas un risque de disparition pour certaines d'entre elles ? Il s'agit pourtant, me semble-t-il, de promouvoir un système de formation de proximité. Il est plébiscité par beaucoup de jeunes et leur famille. Il permet leur insertion durable dans l'emploi. Il sécurise leur parcours dans de nombreuses filières, mais aussi dans de nombreux métiers qui ont besoin de main-d'œuvre qualifiée. C'est de l'investissement des entreprises et des tuteurs en matière de formation qu'il s'agit, mais ce sont aussi des Régions qui en avaient la compétence jusqu'alors et qui ont largement œuvré à l'accompagnement par différentes mesures dans les CFA. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je prendrai la parole tout à l'heure parce que M. SAUTY m'a coupé l'herbe sous le pied, si je puis dire ! Ma question concernait l'impact pour notre département de la fermeture du collège de Giat.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur FOULON, sans doute pouvons-nous coupler la question que vous souhaitiez poser sur l'emploi et la formation à celle de Mme MARTIN, compte tenu du lien en termes de sujet.

M. FOULON. – Oui, tout à fait.

Madame la Préfète, concernant le nombre de chômeurs en Creuse, il est fait mention dans votre rapport d'activité que j'ai lu attentivement de 8 670 demandeurs d'emploi, en augmentation de 3,2 % sur un an, de 2016 à 2017. En revanche, la prise en charge des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est en baisse de 1,8 point par rapport à décembre 2016. Parallélisme des chiffres, la différence est assez facile à lire. En effet, nous pouvons considérer que cette diminution est due au fait que les intéressés « rebasculent » malheureusement dans les minima sociaux, via le RSA. Une fois de plus, cette situation retombe donc sur nos épaules, notre responsabilité et évidemment nos finances.

Concernant l'aspect formation auquel je lierai celui du développement économique, la supposée disparition des CFA, sujet évoqué à l'instant par Mme MARTIN, n'est, certes, pour l'instant qu'un projet, mais cette éventuelle perspective nous interpelle vivement au niveau départemental. Surtout, il est inquiétant de constater qu'aujourd'hui, l'apprentissage, d'une manière générale, ne fonctionne pas puisque 300 000 emplois ne sont pas pourvus en France et

sur des métiers qui ne demandent qu'à l'être. C'est le cas dans l'artisanat, le bâtiment, les métiers de bouche et certains métiers dans le commerce, ce qui dénote d'évidence une inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi. C'est un sujet sur lequel nous sommes particulièrement interpellés. Tandis que l'Etat envisage de se réattribuer cette compétence de l'apprentissage au détriment des Régions, fera-t-il mieux que celles-ci ? Il est impératif que ces personnes aujourd'hui écartées du marché du travail puissent le réintégrer. Comment l'Etat compte-t-il donc procéder, en recentralisant l'apprentissage, pour être efficient au plus près des territoires et auprès de ceux qui ne demandent qu'à réintégrer le marché de l'emploi ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme la Préfète.

Mme LA PREFETE. – Sur ce thème de l'accès à l'éducation, écoles et collèges, M. le Secrétaire général souhaite-t-il donner des éléments d'éclairage par rapport au collège de Giat ?

M. MAUREL, Secrétaire général de la Préfecture de la Creuse. – Je confirme que 6 divisions seront bien créées au collège de CROCQ, à savoir en 5ème et 4ème. Ce n'est pas dû à l'apport d'élèves en provenance du collège de Giat, mais bien à la situation des écoliers qui deviennent collégiens sur le secteur du collège de CROCQ, s'agissant de 34 élèves en 5ème et de 35 élèves en 4ème. C'est la raison pour laquelle ces divisions sont ouvertes, ce qui permettra évidemment aux élèves potentiels d'être accueillis sur ce collège.

Deux ouvertures de classes en 5ème et 4ème sont bien prévues sur le collège à la prochaine rentrée.

Mme LA PREFETE. – En fait, nous ne savons pas quel sera l'éventuel impact pour les élèves qui fréquentent aujourd'hui le collège de Giat, n'est-ce pas ?

M. MAUREL, Secrétaire général de la Préfecture de la Creuse. – Non, pas à ce jour !

Mme LA PREFETE. – Lorsque nous disposerons des éléments, nous aurons donc l'occasion de vous en parler.

M. MAUREL, Secrétaire général, Préfecture de la Creuse. – Tout à fait, mais je tiens à préciser que la question a été débattue lors du dernier CDEN du 20 juin, afin d'exposer une problématique de transport pour l'accès des élèves de Giat sur le collège de CROCQ.

S'agissant de la question de Mme MARTIN sur le protocole scolaire de la Creuse, un avenant sera bien présenté lors de la réunion de l'AMAC le 6 juillet prochain. A ce titre, le DASEN veillera, dans le cadre de cet avenant, à donner une perspective pluriannuelle aux élus

sur les évolutions scolaires envisagées pour des secteurs donnés et à accompagner, bien évidemment, les territoires souhaitant s'engager dans la réorganisation de leur réseau d'écoles.

Vous avez également évoqué le cas des CFA. Pour ce qui concerne le département de la Creuse, s'agissant des UFA de BOURGANEUF et de FELLETIN, leur pérennité ne fait l'objet d'aucune menace, sachant que le fait de les regrouper sur un seul CFA académique permet de sécuriser l'ensemble de ces unités de formation. Avec ce CFA académique, nous sommes plutôt dans une logique de développement de l'apprentissage sur tous les territoires du Limousin, l'objectif étant, bien évidemment, d'augmenter les effectifs des apprentis dès cette rentrée.

Mme LA PREFETE. – Sur l'apprentissage et la formation professionnelle, je tiens à préciser un certain nombre de sujets par rapport à ce qui a été dit ou par rapport à vos questions.

Le Département compte quatre CFA dont deux CFA académiques, comme l'a indiqué M. le Secrétaire général, qui, eux, ne seront pas impactés par la réforme puisque celle-ci touche uniquement le financement des centres de formation d'apprentissage par le biais de la taxe d'apprentissage. Nous parlons donc bien des deux CFA qui ne sont pas les CFA académiques et sur lesquels porte votre question.

Le sujet fait l'objet d'un projet de loi qui sera débattu au Parlement. Nous ne savons pas, pour l'instant, ce qu'il résultera des débats, mais dans le projet tel que prévu aujourd'hui, il ne s'agit pas d'une recentralisation. L'idée est bien de confier aux branches professionnelles le soin de conduire cette nouvelle politique de l'apprentissage. Comme vous le disiez, c'est un système qui ne fonctionne pas depuis des années. Tout un chacun a donc conscience de la nécessité de le réformer. Tel est l'objet de ce projet de loi que de le soumettre au débat, avec des propositions qui visent à remettre l'apprentissage au centre des branches professionnelles et donc des besoins économiques que vous signaliez dans votre question.

Par ailleurs, au sujet de la pérennité des deux CFA qui ne sont pas des CFA académiques, les Conseils régionaux, en tout cas dans le projet de loi tel que prévu aujourd'hui, vont continuer à bénéficier d'enveloppes de l'ordre de 400 M€, soit pour assurer la pérennité des CFA existants ou qui ne seraient peut-être pas économiquement viables, soit pour développer de nouveaux CFA sur de nouvelles filières.

Telles sont les précisions qu'il me semblait important de vous apporter sur la réforme de la formation professionnelle.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Si je peux me permettre, et j'en aurai terminé, un autre sujet d'inquiétude est celui de l'avenir des formations des infirmiers.

Il semble qu'à ce jour, les futurs bacheliers intéressés par cette voie ne connaissent pas les nouvelles modalités d'entrée dans les IFSI pour la rentrée 2018-2019. Y aura-t-il encore un

concours transitoire ou non ? Faudra-t-il s'inscrire à la formation infirmière sur ParcourSup ? En tout cas, les futurs étudiants sont inquiets de cette situation inhabituelle en cette fin d'année scolaire, mais peut-être avez-vous des informations réglementaires précises sur ce point à nous fournir.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est question, en effet, d'une inscription à la formation infirmière via ParcourSup et de la disparition du concours d'entrée en IFSI. L'évaluation des structures permettant aux étudiants de suivre une préparation à ce concours d'entrée pose apparemment question puisque, comme pour les études de médecine, certains étudiants peuvent se permettre financièrement d'accéder à des préparations, mais pas tous.

Mme MARTIN. – En fait, c'est la question de l'année transitoire qui est problématique puisque les futurs élèves ne connaissent pas les modalités à cette date. Il y a donc de quoi s'interroger !

Mme LA PRESIDENTE. – Si, c'est ParcourSup !

M. MARTIN. – Une réglementation a-t-elle été publiée à ce sujet ? Je ne le crois pas !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En fait, ceux qui ont passé le concours d'entrée vont intégrer la formation à la rentrée et, pour l'année prochaine, l'orientation est celle d'une inscription sur ParcourSup, mais aucun texte ne s'y rapporte.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons le thème suivant, celui concernant l'accès aux services publics pour les Creusois.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Madame la Préfète, il me revient d'évoquer la présence des services publics dans le département de la Creuse, vaste sujet, malheureusement récurrent, dont nous parlons fréquemment, sans toutefois nous lamenter.

Il est vrai que depuis des décennies, nous constatons un repli de la présence des services publics dans ce département. Nous le savons et nous le comprenons tant les raisons sont évidentes. C'est, en particulier, une baisse démographique, qui continue de s'amplifier, si bien que l'Etat retire un certain nombre de services publics. Cette situation est difficile à vivre pour les élus locaux que nous sommes, d'autant que les politiques que nous menons dans les communes, les intercommunalités et le Département visent à fixer une population et à maintenir les habitants, mais aussi à rendre nos territoires dynamiques et attractifs. Ce sont des efforts consentis, y

compris financiers de la part des contribuables pour y parvenir. A ce titre, certaines collectivités sont dans l'obligation de s'endetter et, par ailleurs, l'Etat retire des services publics.

Vous me rétorquerez que le retrait des services publics est dû à une fréquentation en baisse des usagers. On nous le dit régulièrement, mais au-delà de cette question que l'on peut comprendre, le redécoupage territorial, que ce soit des cantons ou des intercommunalités, a eu une incidence en termes de services publics sur ces territoires. Je prends l'exemple des perceptions. Quand une commune perd un chef-lieu de canton, nous savons pertinemment qu'elle perd ses services publics. Cela s'est passé et il en sera ainsi partout si ce n'est pas encore le cas. Par ailleurs, les intercommunalités ont fusionné et nous savons très bien qu'il ne restera plus, par exemple, qu'une perception par intercommunalité. Mais si l'on connaît les règles du jeu dès le départ, madame la Préfète, on peut s'adapter et travailler ensemble justement à co-construire les services publics de demain.

Aujourd'hui, il est question de services au public. Il est vrai que vous nous avez annoncé la présence de 15 maisons de services au public dans le département de la Creuse. Je peux vous dire, madame la Préfète, que si vous aviez annoncé dans cette Assemblée voilà à peine une dizaine d'années la création de maisons de services au public, vous auriez provoqué une levée de boucliers, et ce au nom du « bouclier rural », et déclenché de terribles réactions.

En termes de sémantique, la référence n'était pas celle des services au public. Il fallait parler des services publics et des services privés à la population, et le partenariat public/privé n'était pas envisageable. Peu à peu, on s'est rendu compte, et je remercie ceux qui ont évolué sur ces positions, que l'on pouvait travailler à un service au public, à un partenariat entre public et privé. C'est l'évidence même aujourd'hui pour tout le monde et tant mieux !

Les Creusois ne demandent pas de moratoire parce qu'un moratoire revient à fixer et figer une situation. Très souvent, la figer dans un moratoire, c'est la retrouver quelques années après à l'identique quand elle ne s'est pas encore davantage dégradée parce que tout avance très vite.

Je voudrais plutôt vous parler, madame la Préfète, de concertation avec les élus locaux et de co-construction des services publics de demain.

Aujourd'hui, nous réfléchissons tous, que ce soit dans les communes, les EPCI ou les départements, à adapter les services aux besoins des usagers. Ce qui compte après tout, c'est d'être efficient et de rendre des services de façon efficace. C'est ainsi que les collectivités, certaines étant en cours de réflexion, se tournent vers des maisons de services au public, disons des tiers-lieux, pour regrouper les services dont la population a besoin pour vivre sur un territoire.

Madame la Préfète, voici ma question qui est également une demande : allez-vous mettre en place une méthode de travail fondée sur la concertation avec les élus locaux, justement pour co-construire ces services de demain destinés à répondre aux attentes des usagers ? Nous savons très bien, et je n'en veux pas aux représentants de l'Etat dans le Département, quels qu'ils soient, que prime une vision purement comptable et arithmétique. Vous devez rendre des postes, que ce soit dans l'Education nationale ou les trésoreries parce que cette notion comptable est fondée sur la démographie et la fréquentation. Mais pour conserver l'attractivité et le dynamisme d'un territoire, pour faire en sorte de pouvoir y vivre, mettons en place une méthode de concertation !

Voilà une quinzaine d'années, madame la Préfète – je parle là comme un ancien ! –, l'Etat avait mis en place une charte des services publics. Elle présentait l'avantage de rassembler autour de la table des représentants de collectivités justement pour travailler ensemble à la présence des services publics. C'était tout à fait bénéfique, sachant que nous avons besoin d'être rassurés et de travailler en confiance avec l'Etat.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Madame la Préfète, mesdames, messieurs les Directeurs, mesdames, messieurs les Chefs de service, je suis très content d'avoir entendu M. SIMONNET s'exprimer sur le sujet puisqu'il nous prouve une nouvelle fois que le clivage droite/gauche est bien présent, la vision des services publics n'étant pas du tout la même selon la tendance à laquelle on appartient.

Vous avez dit, monsieur SIMONNET, que vous n'étiez pas d'accord avec la proposition de moratoire ou de gel des emplois publics dans ce département. Je suis étonné de cette position car une motion a été votée en ce sens à l'unanimité au sein de cette Assemblée ; des motions ont également été votées à l'AMAC dont vous êtes Vice-président, ainsi que dans la plupart des conseils municipaux. Des pétitions circulent aussi actuellement et j'en ferai état au mois de juillet, madame la Préfète, justement pour vous demander de relayer notre proposition auprès du Premier ministre pour qu'aucun poste public ne soit supprimé cette année dans ce département. Pourquoi ? Je crois que le Département a suffisamment souffert l'an dernier de la situation de GM&S, notamment le bassin de LA SOUTERRAINE dont je ne suis pas si éloigné, étant élu du canton de SAINT-VAURY. Des personnes de ce canton ont perdu leur emploi. Sans rappeler l'historique, ce sont tout de même 156 emplois qui ont disparu et des élus qui ont été « gazés » avec le temps. De cette situation est née cette proposition du Plan particulier pour la Creuse, qui nous a été soumise par M. le Président de la République le 17 octobre 2017. A cette occasion, nous étions plusieurs à être présents.

Il semble complètement incohérent à nombre d'élus et de citoyens de parler de redynamisation et de Plan particulier pour la Creuse si l'on continue à supprimer des emplois publics dans ce département, qui sont l'une des richesses de son activité.

Je ne me situe pas du tout dans le même positionnement que M. SIMONNET, positionnement duquel je suis vraiment étonné car je pensais qu'à l'AMAC, nous étions tous d'accord !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – J'en suis Vice-président, mais je représente les élus de la droite et, jusqu'à présent, je n'ai jamais été pour les moratoires, et ce depuis des décennies !

M. BAYOL. – Vous n'étiez pas présent certainement encore une fois à cette réunion à l'occasion de laquelle une motion a bien été votée à ce sujet.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Oui, bien des choses sont votées par l'AMAC, avec lesquelles je suis en désaccord !

M. BAYOL. – C'est votre droit, sans aucun souci !

En tout cas, je voulais rappeler que ces pétitions ont été signées par nombre d'élus, dont les deux sénateurs et le député de la Creuse, M. Jean-Baptiste MOREAU, lequel est donc également pour ce moratoire. C'est donc quasiment l'unanimité, à part M. SIMONNET – je suis désolé de le dire ! – sur cette demande de moratoire.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Les moratoires n'amènent rien !

M. BAYOL. – Je m'exprime sur ce point parce que SAINT-VAURY est très largement touché, et vous le savez, monsieur SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Oui, je le sais.

M. BAYOL. – Il sera comptabilisé la disparition de 50 emplois publics sur la commune de SAINT-VAURY sur l'année 2018.

J'attends de voir ce que le Plan particulier pour la Creuse nous amènera en nombre d'emplois à la fin de l'année 2018. Je regarderai ce qu'il en est, bien entendu, sur le département de la Creuse parce que SAINT-VAURY n'est pas la seule commune concernée, mais elle en est tout de même un exemple symbolique.

J'en viens à ce qu'a dit Jérémie SAUTY sur la sécurité publique. Si en termes de sécurité routière, nous nous accordons tous à reconnaître que le réseau routier est bien surveillé et qu'une bonne sécurité est assurée, en revanche je rejoins notre collègue qui a soulevé le problème des cambriolages. Malheureusement, sans être de mauvaise volonté, madame la Préfète, car telle est bien la réalité, à SAINT-VAURY, le nombre de cambriolages excède les 20 % d'augmentation. J'aimerais avoir plus de détails sur les chiffres concernant cette atteinte aux biens.

Je pense, et je le dis depuis déjà 2 ans, que l'organisation des communautés de brigades ne fonctionne pas. Il y a souvent un délai d'intervention et ce sont des problématiques de surveillance du territoire par rapport à ces atteintes aux biens. Nous ne sommes au courant

d'aucun plan de lutte contre les vols et les cambriolages, dont vous nous avez parlé. Les maires attendent d'en être informés, et moi le premier tant il est vrai qu'un quartier précis du bourg dans ma commune a connu une explosion du nombre de cambriolages, et les habitants s'inquiètent également.

En espérant ne pas avoir été redondant avec mes propos, je conclus sur ces mots.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH qui souhaite intervenir notamment sur le programme « Action publique 2022 ».

M. LOZACH. – Tout d'abord, madame la Préfète, merci de votre présence ce matin et de votre volonté de pérenniser cette tradition d'échanges directs entre le représentant de l'Etat, les services déconcentrés de l'Etat et les membres de l'Assemblée départementale, à laquelle nous sommes effectivement très fortement attachés, d'autant qu'elle a quasiment disparu dans les départements.

Concernant les questions d'environnement et de développement durable évoquées précédemment par M. GAILLARD, dans votre document intitulé : « L'action de l'Etat au cœur des territoires », madame la Préfète, sont recensées les énergies renouvelables. Il ne s'agit pas d'oublier le parc photovoltaïque au sol de BONNAT parce que son ouverture n'a pas été simple du tout et il fait partie des équipements qui méritent d'être mentionnés.

Ce matin, avant votre arrivée, nous étions réunis en séance extraordinaire et nous avons eu un débat sur un sujet difficile : les mineurs non accompagnés. Je crois qu'il serait bon de faire remonter le message au plus haut niveau de l'Etat. Je vous en fais part et je pense que c'est un sentiment unanimement partagé ici. Nous sommes vraiment choqués sur le plan humain, social et familial par la manière dont l'Etat traite aujourd'hui ce très difficile problème des MNA, s'agissant de ces enfants étrangers privés de la protection familiale. Financièrement, dans le cadre de son domaine régalien, l'Etat doit prendre en charge leur situation, même si, pour la mise en œuvre, il doit s'appuyer sur l'expertise, la compétence, l'expérience et le savoir-faire des Conseils départementaux, en particulier à travers l'aide sociale à l'enfance. C'est une observation que je souhaitais formuler ce matin.

Sur le programme « Action publique 2022 », cela rejoint le débat en cours. C'était, avant-hier, la RGPP, hier, la Modernisation de l'Action publique et c'est aujourd'hui le programme « Action publique 2022 », avec quasiment la même logique, la même cohérence qui est à l'œuvre.

Je tiens cependant à rappeler qu'un comité d'experts, désigné sous le nom de CAP 2022, Comité d'Action publique 2022, a été mis en place et qu'il devait rendre sa copie pour la fin du mois de mars. Or ce rapport qui n'est tout de même pas anodin, puisqu'il concerne 21 politiques publiques qui se déclinent, par exemple, dans notre département, n'a toujours pas été rendu public.

Je voudrais savoir si vous avez des éléments concernant notre département. Quels sont les secteurs qui seront concernés ? Des économies seront-elles de nouveau demandées aux collectivités territoriales ? Quelles échéances ? Bref, quel plan d'économies ?

Nous avons tous conscience d'être dans le cadre de la société du numérique. D'ailleurs, à l'occasion des états généraux sur le Plan particulier pour la Creuse, j'ai même demandé que l'on réfléchisse, pour développer les usages, à la mise en place d'un médiateur du numérique dans les Maisons de services au public. Nous savons tous qu'il y a des gains de productivité et d'efficacité, mais je crois qu'il y a encore une marge de manœuvre pour le pouvoir politique, en l'occurrence pour l'Etat, quant à la répartition de ces gains d'efficacité dans les différents services et également sur l'ensemble des territoires. Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité d'économiser, de mutualiser, de rationaliser, de dématérialiser, mais je crois qu'il y a tout de même la possibilité, là aussi, de faire preuve de discernement.

Enfin, il est une question que nous avons souvent posée et sur laquelle nous sommes souvent interpellés, question qui rejoint le Plan particulier pour la Creuse et pour laquelle nous n'avons toujours pas obtenu de réponses claires. Je veux parler du décret du 29 décembre 2017. Je voudrais savoir dans quel domaine d'intervention et d'application, un assouplissement est éventuellement possible, en l'occurrence pour vous, madame la Préfète, en ce qui concerne l'intervention publique. Je veux parler de cette nécessité de desserrer les contraintes qui pèsent tant sur les acteurs publics, telles les collectivités locales, que sur les acteurs privés. C'est notamment le cas en matière de droit du sol.

Enfin, compte tenu des échanges permanents avec l'Elysée, nous aimerions aussi savoir quelle appréciation est portée sur ce Plan particulier pour la Creuse. Depuis la réunion du 17 octobre 2017 précisément à l'Elysée, nous sommes quelque peu orphelins en termes d'informations. Quel est le regard porté au plus haut niveau de l'Etat sur le déroulement de toute la procédure ?

Mme LA PRESIDENTE. – Pour répondre à ces questions, c'est bien volontiers que je vous donne la parole, madame la Préfète.

Mme LA PREFETE. – Ma réponse sera en quatre points.

Le premier concerne la modernisation de l'administration. Vous savez que l'administration est soumise au principe de mutabilité, c'est-à-dire qu'elle doit s'adapter aux nouveaux enjeux, à la nouvelle société, ainsi qu'aux attentes des usagers. Ce fut, pour les Préfectures, tout l'objet du Plan « Préfectures Nouvelle Génération » que de mettre en place des systèmes permettant aux usagers de pouvoir accéder à des services publics sans avoir à faire la queue pour être reçus aux guichets ou à devoir se déplacer et faire parfois une centaine de kilomètres pour obtenir un simple récépissé.

Je ne souhaite pas entrer dans votre débat, s'agissant de demander ou pas un moratoire. Nous sommes tous là pour défendre le Département dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse et être les plus opportuns et les plus efficaces dans la discussion concernant ce Plan. Pour

moi, le sujet n'est pas tant une question d'effectifs, de nombre de trésoreries ou de points d'accès, même si c'est important – vous avez parlé aussi de leur adaptation –, que la question de l'efficacité de l'action publique et des services publics. C'est vraiment à cet égard que telle est ma priorité.

Le second point sur lequel vous m'avez interrogée est celui de la méthode. Pour moi, il est effectivement important d'avoir ce dialogue avec les collectivités locales sur la question de l'accès aux services publics, un dialogue que l'on peut nouer, me semble-t-il, dans le cadre du Schéma départemental d'accès aux services publics. Je n'ai pas encore suffisamment de recul pour pouvoir vous répondre précisément sur ce point, mais il semble que ce schéma soit vraiment l'opportunité toute trouvée pour avancer sur le sujet.

Le troisième point de ma réponse porte sur le décret. Monsieur le Sénateur, vous souhaitiez que je vous réponde précisément à la question : « Sur quoi un Préfet a-t-il le droit de déroger ? »

Vous savez que ce décret, qui est limitatif, vise à répondre à titre expérimental à trois objectifs : soit alléger les démarches administratives, soit réduire les délais de procédure, soit favoriser l'accès aux aides publiques.

Même si au sein de ces domaines, le sujet reste très large, le cadre qui a été fixé par le décret est très restreint. D'abord, il ne concerne que le domaine réglementaire, ce qui, d'emblée, exclut de nombreux sujets. Ensuite, il ne concerne que les demandes individuelles, ce qui exclut encore d'autres sujets. Enfin, est requise une nécessité de motivation de circonstances locales – le Plan particulier pour la Creuse peut, me semble-t-il, être une motivation – ainsi que d'un motif d'intérêt général et c'est là peut-être plus compliqué.

Nous avons quelques exemples qui ont été proposés en annexe à la circulaire que nous avions reçue, comme, par exemple, porter un taux d'avance sur les subventions d'investissement au-delà des 5 % prévus par le décret de 1999. Il a été dérogé au délai de trois mois minimum pour les demandes d'autorisation de manifestations sportives. Chaque demande de dérogation que l'on reçoit doit systématiquement faire l'objet d'analyses juridiques approfondies et nécessite de répondre dans le cadre du décret. Pour l'instant, les quelques demandes qui ont été reçues au niveau national n'y répondaient pas ou n'ont fait l'objet d'aucune mise en œuvre. Je n'ai donc même pas d'exemples ailleurs de mise en œuvre concrète de ce décret.

Je suis donc bien devant une difficulté technique par rapport à ce sujet. Ce n'est pas faute de volonté de ma part. Je ne compte pas le nombre de fois où j'ai posé la question depuis que je suis arrivée, mais pour l'instant, je n'ai pas encore trouvé de solutions, mais si vous en avez, je suis preneuse.

Enfin, quel regard est-il porté à la Creuse au niveau national ? Il ne me semble pas que depuis un mois, il ait changé. Pour moi, c'est toujours un regard attentif et bienveillant à la fois de l'Elysée et de Matignon sur le Département. Je vais donc de façon plutôt confiante aux arbitrages à la mi-juillet sur le sujet. Mais pour répondre très concrètement à cette question, il faudra que je le soumette au feu des critiques et des ministères, et ce n'est qu'après ce passage quelque peu compliqué que je pourrai vous répondre précisément.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Madame la Présidente, si vous le permettez, avant d'aborder un autre thème, je souhaite poser une question liée aux services publics, notamment sur le service public d'accès et de proximité des justiciables à l'égard de leur Cour d'appel de Limoges.

Il est prévu qu'à compter du 1er janvier 2019, s'agissant des affaires sociales en appel du ressort de la Cour d'appel de Limoges, c'est-à-dire pour les tribunaux de grande instance de Guéret, Limoges, Tulle et Brive, que toutes ces affaires en appel soient traitées par la Cour d'appel de Poitiers, donc au détriment de la Cour d'appel de Limoges. Alors que la loi de Programmation de réforme de la justice pour les années 2018 à 2022 n'a été présentée en Conseil des ministres qu'en avril, il paraît curieux que cette application, qui prendrait donc effet au 1er janvier 2019, puisse être décidée aussi rapidement.

Pourquoi cette question ? Lorsque les habitants du département de la Creuse voudront faire appel d'une affaire sociale, il faudra que ces justiciables se rendent à la Cour d'appel de Poitiers. Je précise que les affaires sociales sont des affaires du quotidien, s'agissant, par exemple, de contester le paiement de cotisations ou de demander le remboursement de frais médicaux, voire lorsque l'on a été victime d'un accident du travail. Ce sont des affaires assez courantes. J'aimerais savoir si vous avez quelques informations sur cette décision qui interviendrait rapidement par décret, avec application au 1er janvier 2019. En tout cas, je tiens à faire part de l'inquiétude tout à fait justifiée pour ces justiciables qui devront donc se déplacer très loin. Vous avez souligné précédemment la nécessité d'avoir des services publics de proximité. En voilà un exemple ! Si tel est le cas, souhaitons que ce service public d'accès à la justice, s'agissant de cette Cour d'appel, sera renégocié.

Mme LA PREFETE. – Cette question qui, bien entendu, relève directement du service public de la justice est hors du domaine d'intervention du Préfet. Je ne peux donc que vous inviter à interroger formellement le représentant de la justice dans le Département sur ce sujet afin qu'il vous éclaire.

Toutefois, des informations générales auxquelles nous pouvons avoir accès, il me semble – mais c'est avec la main tremblante que je m'exprime – que la réforme, telle qu'elle est aujourd'hui envisagée, ne concerne pas les Cours d'appel. Néanmoins, vous avez raison, c'est un point qu'il faut éclaircir et je vous y invite. L'ordonnance que vous avez évoquée aménage certaines dispositions législatives pour supprimer les juridictions de premier degré de la sécurité sociale et de l'aide sociale. Afin que les litiges soient portés uniquement dans des instances de juridictions spécialement désignées, un projet de loi de ratification est prévu. Comme vous l'avez dit, ces dispositions doivent entrer en vigueur au 1er janvier 2019, mais à ce stade des connaissances que nous pouvons en avoir, j'ignore, moi, si les Cours d'appel seront touchées ou pas par cette réforme.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame la Préfète, de ces réponses.

Nous en venons à la cinquième thématique : l'accès à la santé.

La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Madame la Préfète, vous ne serez pas étonnée si, en tant que Président du SDIS, je vous pose une question sur la « santé » du SAMU et, plus précisément, du nôtre. Vous voudrez bien reconnaître que l'actualité nous a rappelé que celui-ci souffre dans sa dimension quantitative et peut-être même qualitative.

En termes quantitatifs, chez nous, les carences assumées par le SDIS, en hausse de 10 % chaque année, sont passées de 1 020 en 2015 à 1 300 en 2017. Il ne faudrait pas que le Département soit seul à augmenter considérablement son soutien afin de combler les insuffisances du Ministère de la Santé, ou alors, madame la Préfète, donnez-en moi les moyens ! Au lieu d'indemniser forfaitairement ces carences à hauteur de 121 €, aidez-moi, par exemple, à convaincre l'ARS de considérer le SDIS comme un pôle et permettre ainsi la prise en charge des transports primaires par l'assurance-maladie. Le SDIS pourrait alors prétendre à un remboursement du forfait de garde journalier de 346 €, sans compter le reste.

Vous le savez bien, madame la Préfète, en tant que service public, nous ne dirons jamais non et nous n'en avons pas la possibilité. Mais attention, cette forte sollicitation génère un véritable risque de rupture du volontariat et, surtout, un véritable risque de faire défaut sur les missions que seuls les sapeurs-pompiers assument.

Tandis que les chiffres sont une chose, n'oublions pas que nous parlons d'hommes, de femmes et de victimes.

Tel est le constat dont je souhaitais vous faire part, madame la Préfète, une carence parmi tant d'autres ! A ce sujet, connaissez-vous les projets de l'Etat pour améliorer la « santé » du SAMU, en particulier du nôtre ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT qui souhaite, me semble-t-il, vous interpeller, madame la Préfète, sur le service des urgences de l'hôpital d'AUBUSSON.

M. DUMONTANT. – En fait, plus larges, mes questions ont trait au domaine de la santé et, bien sûr, au centre hospitalier d'AUBUSSON.

Madame la Préfète, mesdames, messieurs les Directeurs et responsables de services de l'Etat, mes questions concernent donc le domaine de la santé et s'adressent sûrement plus à l'Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, mais je tiens, madame la Préfète, à ce que vous soyez sensibilisée sur le sujet du centre hospitalier d'AUBUSSON.

Nous avons largement parlé ce matin – sujet récurrent – de ce Plan particulier pour la Creuse, et il semblerait qu'il y ait une différence entre les propos et les actes à ce sujet.

Je prends l'exemple du centre hospitalier d'AUBUSSON, sachant que le projet régional de santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine enterrerait définitivement l'antenne SMUR, pourtant promise publiquement par le Directeur général de l'ARS. Il semblerait également que l'arrêt de la chirurgie ambulatoire ophtalmologique et digestive soit définitivement programmé, en l'absence de tout bloc opératoire dans le projet de relocalisation des activités du site de la Croix Blanche sur celui du Mont à AUBUSSON. La décision serait également prise de conserver l'EHPAD Saint-Jean, alors qu'une restructuration était prévue sur un seul et unique site, celui du Mont.

A la lumière de ces éléments – et je reste succinct du fait des nombreuses questions légitimes posées ce matin –, vous comprendrez, madame la Préfète, que les élus du territoire, le personnel de l'hôpital et, plus largement, l'ensemble de la population s'interrogent sur le devenir de ce centre hospitalier et de son offre de soins vitale pour une bonne partie des habitants.

Je poserai donc deux questions simples, et je partage votre souci, madame la Préfète, d'apporter des réponses claires, limpides et non stéréotypées ou administratives : l'antenne SMUR du centre hospitalier d'AUBUSSON est-elle toujours d'actualité ? Où en est le projet de restructuration de ce centre hospitalier, lancé, me semble-t-il, depuis 2013 ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées. – Madame la Préfète, je reviens également sur ce projet régional de santé.

Tout d'abord, je tiens, en guise de complément, à apporter un soutien au Président LABAR, sachant que le problème du SMUR a été évoqué. Nous souhaiterions principalement, et le sujet a été évoqué dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse, bénéficier de la possibilité de disposer d'un hélicoptère puisque, comme il avait été dit, nous ne devions pas être situés à plus de 30 minutes de soins d'urgence. La principale obligation serait, en effet, de l'envisager si l'antenne sur AUBUSSON ne devait plus être d'actualité.

Je tiens également à revenir sur ce nouveau zonage médecin. Comme le disait M. SIMONNET, je ne comprends pas comment il a été effectué. Comment est-il possible de mettre en concurrence des territoires du Département, en classant les seuls bassins de GUERET et de LA SOUTERRAINE comme zones déficitaires de praticiens ? Comment justifier un tel zonage ? Vous savez certainement, et le classement des autres territoires en zones fragiles en atteste, que tout le Département est confronté à cette pénurie. Or avec ce zonage, seules les futures installations sur le secteur pourront bénéficier de cette fameuse aide de 50 000 €.

Vous comprendrez, je suppose, notre inquiétude, notamment au vu de l'habitat disparate sur le territoire. Comment les habitants, que ce soit à FELLETIN, à CROCQ, à GOUZON ou

encore à AUZANCES, pourraient-ils accepter d'être encore une fois discriminés avec un manque plus cruel de praticiens de santé ?

Pour conclure, je souhaite préciser que nous avons transmis un courrier au Directeur de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, pour lui exprimer nos difficultés sur ce territoire et ce que nous souhaiterions dans l'avenir.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'avais prévu de m'émouvoir à mon tour – je serai donc très bref –, sur ce zonage médecin, une mesure vraiment scélérate pour une grande partie du Département. Cela illustre un paradoxe. Les Creusois ont fait savoir à plusieurs reprises que leur première préoccupation est la santé, et nous le comprenons bien. En même temps, c'est sans doute le domaine dans lequel ils ont le plus de mal à se faire entendre, notamment parce que l'ARS représente, depuis qu'elle est créée, l'Etat dans l'Etat. Les Directeurs régionaux sont les *missi dominici* directs du Ministre de la Santé et n'ont « aucun compte à rendre » aux Préfets et Sous-préfets.

Très poliment, je tiens à dénoncer cette façon d'agir de l'ARS. Bien entendu, les personnes ne sont pas du tout en cause. Nous avons eu l'occasion, ici, de bien connaître M. Laforcade qui est tout à fait remarquable et qui connaît très bien ses dossiers. Tel n'est donc pas le souci. Il faut surtout ramener l'ARS à un découpage départemental dans le cadre duquel les délégués territoriaux ne seraient pas seulement chargés de répercuter la « bonne parole » de leur Directeur régional qui, lui-même, ne fait que répercuter « la bonne parole » du Ministre. Il convient de réorganiser l'ARS, de retrouver de la proximité entre ladite Agence et les élus, mais aussi les habitants d'un département comme le nôtre pour tout ce qui concerne la santé.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme la Préfète.

Mme LA PREFETE. – Je vous remercie de ces questions.

Concernant la prise en charge des urgences dans le Département et la constatation faite à la fois par l'hôpital de GUERET et le SDIS de l'augmentation des carences ambulancières compensées par ce dernier, je confirme qu'une étude sera lancée en septembre sur le sujet. L'idée est de travailler sur un protocole d'accord d'intervention pour le secours à personne et l'aide médicale d'urgence. Il s'agit de s'appuyer sur la reconduction de l'essai de 6 mois qui avait été mené sur la géolocalisation des ambulances par le SAMU avec certains ambulanciers privés, mais sur une période plus longue afin d'avoir, sur le long terme, un résultat significatif nous permettant d'avancer sur ce protocole.

Ce projet de dispositif expérimental qui vous est proposé sous la coordination des services de l'Etat réunira le SDIS 23, l'hôpital de GUERET, le SAMU et les ambulanciers privés. Il est important de travailler sur le sujet car, comme vous l'avez dit, Président, les carences portent, dans quasiment la totalité des cas, sur des missions en réalité non urgentes et les pompiers ne

peuvent plus répondre à une telle demande s'ils souhaitent retrouver leur corps de métier. Qui plus est, ces interventions sont d'un coût non négligeable pour le SDIS, estimé à 180 000 € par ans. Le quart des carences a lieu le week-end, s'agissant de sept carences environ par week-end, soit un nombre de l'ordre de 357 carences sur une année, et ce juste pour les week-ends ! Oui, il faut travailler en bonne intelligence avec les SMUR et les ambulanciers privés sur le sujet. Ce n'est qu'à ce prix que nous parviendrons à contenir, je l'espère, le nombre de ces interventions.

S'agissant du projet de zonage médecin, s'est achevée la période de consultation et d'avis, prévue par l'article R1434-1 du Code de la santé publique. Vous avez tenu un Conseil territorial de Santé qui a émis un avis favorable sur ce zonage, sous réserve de modifications à la fois sur différents matériels, le maintien des autorisations de chirurgie sur GUERET en cas de réalisation du projet de rapprochement de la clinique privée de la Marche et du Centre hospitalier de GUERET et sur la nécessité de prise en charge des soins d'urgence dans le Sud Creusois.

A ces trois réserves émises, j'ai fait part de mon avis défavorable sur le projet de nouveau zonage des médecins généralistes en Creuse. Je profite de l'occasion pour vous expliquer quelle a été la démarche qui m'a conduite à proposer au Préfet de Région d'émettre un avis défavorable, pour ce qui concerne la Creuse, sur ce projet de zonage ARS.

D'abord, cette cartographie a été présentée au Conseil territorial de Santé. Un courrier, que vous avez mentionné à l'instant, madame BUNLON, a été signé quasiment par tous les élus du Département et adressé au Directeur général de l'ARS, pour exprimer leur étonnement et leur opposition à ce nouveau zonage. Suite à ce courrier, j'ai reçu Mme la Déléguée territoriale. Sachez, monsieur LEGER, qu'au niveau du Département, nous ne sommes pas du tout, en effet, dans la défiance. Au contraire, il y a vraiment une bonne coopération entre l'ARS et moi-même. J'ai eu une première réunion avec Mme la Déléguée territoriale, ici présente, et, sur sa proposition, une nouvelle réunion est prévue avec les techniciens pour essayer de comprendre d'où venait ce zonage.

J'ai compris que cette cartographie était, en réalité, conçue dans le cadre d'une méthodologie définie réglementairement au niveau national par un arrêté qui fixe des critères de zone. Cette méthodologie s'appuie sur un indicateur simple, déjà éprouvé, qui permet d'objectiver la situation : l'accessibilité potentielle localisée. Cet indicateur permet d'allier le nombre de consultations et d'actes par an du médecin, son âge et la distance entre lui-même et sa patientèle. Ce projet de zonage repose sur la base de cet indicateur. Néanmoins, il nous est apparu absolument indispensable de soutenir la démarche des élus exprimée par le courrier et concernant ce zonage sur tout le Département, à l'exception des secteurs de BOURGANEUF et d'EVAUX, dont les indicateurs sont vraiment très satisfaisants, mais la situation peut évoluer.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées. – Si je puis me permettre, pour le zonage d'EVAUX-LES-BAINS, il a été pris en compte les curistes.

M. LEGER. – Eh oui !

Mme MARTIN. – Là est toute la cause ! *(L'ensemble des Conseillers départementaux acquiesce.)*

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées. – Je suis désolée, mais je ne suis pas d'accord ! Il n'est décemment pas possible de prendre en compte les curistes, lesquels n'entrent pas dans le même domaine.

Mme LA PREFETE. – Disons donc que les indicateurs des secteurs en question sont presque satisfaisants. En tout cas, il y a un vrai différentiel entre ces secteurs et les autres secteurs du Département.

L'impact d'une décision, si l'on venait à couvrir toute la Creuse, à l'exception des secteurs de BOURGANEUF et d'EVAUX, ne conduirait en réalité qu'à réintroduire provisoirement que très peu de population par rapport au projet de zonage. J'ai donc insisté également sur le fait qu'il fallait, d'une part, consolider l'avenir de la clinique et le pôle de médecins et, d'autre part, en réponse à votre question, clarifier le schéma d'organisation du système d'urgence en Creuse, s'agissant notamment de la couverture SMUR sur GUERET.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Préfet de Région s'est déclaré prêt à suivre cet avis défavorable pour ce qui concerne la Creuse. Le sujet n'est donc pas complètement clos.

Pour répondre très précisément à vos questions sur l'hôpital d'AUBUSSON, sa situation financière est compliquée depuis des années, en dépit des efforts de gestion et d'importants moyens qui lui ont été apportés depuis plusieurs années. Comme vous le savez, des projets de restructuration sont envisagés au niveau local, pour rassembler les services de soins du Mont et de La Croix Blanche sur un seul site. Des estimations financières sont en cours pour essayer de voir comment rendre ce dispositif pérenne.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Si je peux me permettre, madame la Préfète, je crois savoir que ce zonage dont vous avez parlé concerne les médecins, mais une démarche identique est-elle engagée vis-à-vis d'autres professionnels de santé ? Nous, nous avons été alertés par le Président du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes. Cette même démarche concerne-t-elle ou concernera-t-elle d'autres professionnels de santé ?

Mme LA PREFETE. – Ce zonage concerne tous les professionnels de santé.

Mme GODARD, Déléguée départementale de l'ARS. – De la même manière que le décret précisait la méthodologie pour le zonage des médecins généralistes, un décret prévoira la méthodologie pour le zonage des autres professionnels de santé.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous serons donc vigilants, comme vous l'imaginez. Dans les communes ou communautés de communes qui ont porté de lourds et fastidieux projets de maisons de santé et qui les ont réalisés, la population s'interroge : après les avoir vu naître, ce sont des difficultés rencontrées quant à leur occupation par des professionnels de santé.

Nous en venons à notre dernière thématique : la mise en place et l'application des politiques sociales.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Madame la Préfète, je tiens à faire part de deux questions au sujet des politiques sociales qui sont le cœur de métier du Conseil départemental, sans revenir sur le reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité qui pèse lourdement sur nos finances, le sujet ayant été abordé par Mme la Présidente et par M. le Premier Vice-président.

Madame le Préfète, environ 20 places d'accueil pour les demandeurs d'asile seront créées à SAINT-VAURY. Il ne fait aucun doute que ce dispositif engendrera une augmentation importante des demandes auprès des services de l'Unité territoriale d'action sociale et de la Protection maternelle et infantile du Conseil départemental. Alors même qu'un projet de 100 places serait envisagé, il semble indispensable qu'un poste d'infirmière soit financé par l'Etat afin de pouvoir répondre dignement aux futures sollicitations.

Ma seconde question, plus technique, concerne la Maison départementale des personnes handicapées. Un agent est mis à disposition de la MDPH à hauteur de 80 % par M. le Directeur des services académiques. Il serait profitable, nous semble-t-il, que ce poste soit financé par l'Etat et géré par nos services pour une présence continue et donc plus efficiente, contrairement à l'actuelle organisation sous contrat de 10 mois.

Je vous remercie, madame la Préfète, de votre écoute.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Madame la Préfète, je reviens sur ce dossier quelque peu épineux des mineurs non accompagnés.

Tandis que nous étions réunis en séance extraordinaire avant votre arrivée, Mme la Présidente nous a lu un courrier très récent du Premier ministre dans lequel il évoque – je dis bien « évoque » –, en référence aux mineurs non accompagnés, de nouvelles mesures d'évaluation et de financement. Pourriez-vous nous donner quelques informations précises et complètes, mais aussi rassurantes pour notre département ? Nous accueillons des jeunes avec un certain

savoir-faire puisque telle est notre mission de protection de l'enfance, comme l'a rappelé précédemment M. MORANÇAIS.

Mme LA PRESIDENTE. – Madame GALBRUN, je me permettais de dire à Mme la Préfète que lors de la dernière séance plénière, je vous avais déjà donné, point par point, ces informations qui étaient en négociation et qui ont été actées par le Gouvernement. Mais Mme la Préfète va vous les confirmer et ainsi, tout le monde sera rassuré.

Je m'apprêtais à donner la parole à M. AVIZOU qui souhaitait vous interroger sur un sujet bien précis, madame la Préfète, mais je m'aperçois qu'il a dû nous quitter.

M. LEGER. – En effet, et M. AVIZOU vous demande de bien vouloir l'en excuser, mais il a dû s'absenter momentanément. En fait, il s'inquiète, madame la Préfète, de l'avenir du financement sur le quartier Albatros à GUERET.

Mme LA PRESIDENTE. – Une question liée à la politique de la ville.

Enfin, je sais que M. LEJEUNE souhaitait faire part d'une question concernant les salariés de GM&S Industry.

Mme GALBRUN. – M. LEJEUNE étant absent, je vais me permettre d'en faire part, sachant que nous sommes tous deux élus sur le canton de LA SOUTERRAINE.

Madame la Préfète, vous avez de nouveau évoqué le dossier GM&S, avec les 120 salariés qui ont été repris, sachant que 156 d'entre eux ont été licenciés. Vous nous avez parlé d'un comité de pilotage qui, s'appuyant sur deux comités de suivi, est en place depuis la reprise de GM&S par le groupe GMD. Pourriez-vous nous donner des informations sur un premier bilan du suivi de ces 156 salariés licenciés qui, pour certains d'ailleurs, ont contesté le plan de licenciement.

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de la dernière question sur cette thématique, la parole est à Mme la Préfète.

Mme LA PREFETE. – Sur la question d'un poste d'infirmière et sur celle d'un agent mis à disposition de la MDPH, je me permets de réserver ma réponse. S'agissant de questions techniques, comme vous le dites, je n'ai pas les éléments à disposition pour vous répondre spontanément.

Au sujet des MNA, j'ai pleine confiance en Mme la Présidente et je sais qu'elle vous a apporté l'ensemble des éléments de réponse sans qu'il soit besoin d'y revenir, d'autant qu'ils ne sont pas complexes à enregistrer.

Concernant l'avenir du financement sur le quartier Albatros, j'ai quelques éléments à vous apporter, la question étant de savoir où en est la demande complémentaire de 800 000 € et quel est l'objet de ces travaux.

En 2017, une maquette financière consensuelle avait été proposée entre les porteurs de projets pour l'Albatros, avec un arbitrage accordant 1,4 M€ de subventions et 600 000 € de prêts bonifiés sur un projet de rénovation de plus de 15 M€ comportant des volets démolition/acquisition, ce qui est classique, et le montant de 2 M€ qui était sollicité.

Dans le cadre du doublement des crédits NPNRU, l'ANRU a demandé aux porteurs de projets de faire remonter une nouvelle maquette financière, ce qui est assez récent. Vous savez que les crédits ANRU ont doublé, étant passés, au niveau national, de 5 Md€ à 10 Md€. C'est dans ce cadre qu'une demande complémentaire de 800 000 € a été formulée dès le début de cette année 2018.

Selon nos informations, pour l'instant, les arbitrages sont en cours et seront rendus avant septembre prochain. C'est quelque peu délicat, mais d'après ce qui m'est dit, il est peu probable qu'ils soient positifs pour la Creuse. Dans ce cas, il nous faut réaliser un travail de révision de notre projet et revoir notre copie pour mobiliser plus de crédits sur la démolition et la rénovation. Nous allons donc travailler sur ce sujet pour bénéficier de crédits complémentaires dans le cadre des travaux de ce quartier important, et ce au titre de la politique de la ville. Tels sont les éléments que je peux vous transmettre au sujet du financement de ce quartier Albatros.

J'en viens à la question très précise concernant les salariés licenciés de GM&S Industry. Selon la situation au 25 juin, date à laquelle j'ai réuni la cellule de reclassement, ce sont, vous le savez, 140 adhérents ; 120 ont suivi une activité, s'agissant d'une mesure vraiment concrète de formation, d'immersion en milieu professionnel, voire en termes d'emploi. 143 ateliers et forums ont été tenus, principalement à la Maison de l'Emploi et de la Formation de LA SOUTERRAINE, qui est particulièrement active aux côtés de la cellule de reclassement.

Voici le point à ce stade : 46 personnes sont en emploi, avec 19 CDI, 13 CDD de plus de 6 mois, 11 contrats dits CTT de moins de 6 mois et 3 immersions en milieu professionnel. Au 25 juin, il était comptabilisé 49 personnes en formation professionnelle, dont 19 en formation longue et 30 en formation d'adaptation en cours, 8 projets de création d'entreprise, 17 seniors proches de la retraite dont 2 partis à ce titre, 7 personnes en recherche active et 13 personnes repérées en grande difficulté personnelle.

Voilà le bilan tel que je peux vous l'indiquer, sachant que nous avions déjà à l'époque des promesses d'emploi pour des personnes alors en immersion en milieu professionnel, ainsi que pour des personnes en CDD.

Enfin, nous avons un projet de forum en septembre ou octobre prochain. L'idée dont j'ai longuement discuté avec la cellule de reclassement et le Directeur du travail serait d'organiser ce troisième forum, en partant, bien entendu, des besoins des ex-salariés de GM&S et des entreprises, plutôt sur le site de LA SOUTERRAINE que sur Limoges. Ce serait à notre sens plus logique, mais nous n'en avons pas encore décidé à ce stade.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de ces réponses, madame la Préfète.

Constatant l'horaire, nous ne pouvons que reconnaître une organisation ponctuée et efficace, n'est-ce pas ? *(Sourires.)*

Si personne ne demande plus la parole pour d'éventuelles questions imprévues, ce qui semble être le cas, nous allons en rester là.

Madame la Préfète, je tiens sincèrement à vous remercier de la diligence dont vous avez fait preuve pour répondre à toutes ces questions, avec les connaissances qui sont les vôtres depuis votre arrivée dans ce département. Je sais que vous transmettrez volontiers des points précis aux élus qui ont posé des questions sollicitant d'autres éclairages que ceux dont vous avez fait part ce matin, ce dont je vous remercie.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour de la présente réunion étant épuisé, je lève la séance et vous invite à partager un temps des plus conviviaux autour d'un buffet déjeunatoire.

(La séance est levée à douze heures trente.)

———